



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Eur.

511

m

1698.11

E.W. 511^m —
168, 11

Mercury



<36624505630012



<36624505630012

Bayer. Staatsbibliothek

33

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

NOVEMBRE 1698.



A PARIS,

Chez MICHEL BRUNET, Grande Salle
du Palais, au Mercure Galant,

ON donnera toujours un Volume
nouveau du *Mercur*e Galant le
premier jour de chaque mois, & on le
vendra trente sols relié en Veau, &
vingt-cinq sols en Parchemin.

A P A R I S,
Chez G. DE LUYNES, au Palais, dans
la Salle des Merciers, à la Justice.
Et MICHEL BRUNET, grande Salle
du Palais, au *Mercur*e Galant.

M. DC. XCVIII.

Avec Privilège du Roy.

Bayerische
Staatsbibliothek

Digitized by Google



A V T S.

Quelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoie pour le Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toujours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reitere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On

A V I S.

pris seulement ceux qui les envoient,
& sur tous ceux qui n'écrivent que
pour faire employer leurs noms dans
l'article des Enigmes, d'affranchir
leurs Lettres de port, s'ils veulent
qu'on fasse ce qu'ils demandent.
C'est fort peu de chose pour chaque
particulier, & le tout ensemble est
beaucoup pour un Libraire.

Le Sieur Brunet qui debite pré-
sentement le Mercure, a rétabli les
choses de maniere, qu'il est toujours
imprimé au commencement de cha-
que mois. Il avertit qu'à l'égard des
Envois qui se font à la Campagne,
il fera partir les paquets de ceux qui
le chargeront de les envoyer avant
que l'on commence à vendre icy le
Mercure. Comme ces paquets seront
plusieurs jours en chemin, Paris ne
laissera pas d'avoir le Mercure

A. V. I. S.

longtemps avant qu'il soit arrivé dans les Villes éloignées; mais aussi ces Villes ne le recevront pas si tard qu'elles faisoient auparavant. Ceux qui se le font envoyer par leurs Amis sans en charger ledit Brunet, s'exposent à le recevoir toujours fort tard par deux raisons. La première, parce que ces Amis n'ont pas soin de le venir prendre sitost qu'il est imprimé, outre qu'il le sera toujours quelques jours avant que l'on en fasse le débit, & l'autre, que ne l'envoyant qu'après qu'ils l'ont lu eux & quelques autres à qui ils le présentent, ils rejettent la faute du retardement sur le Libraire, en disant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit Sieur Brunet, puis qu'il se charge de faire

A iij

A V I S.

les paquets luy-mesme, & de les faire porter à la Poste ou aux Messagers, sans nul interest, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adresse. Il fera la mesme chose généralement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, soit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, sans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il se rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, on les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un mesme paquet. Tout cela sera executé avec une exactitude dont on aura lieu d'estre content.



MEMORIE
CALANT

NOVEMBRE 1698.

LA Paix est un si grand bien, que l'on ne doit pas estre surpris si l'on continuë toujourns à la chanter. On ne le peut faire sans donner au Roy les loüanges que merite le soin qu'il a pris

A iij

8 MERCURE

de procurer le repos de toute l'Europe ; & comme rien ne vous plaist tant que les Ouvrages où la gloire est élevée, ce ne seroit pas remplir ce que je sçay que vous attendez de moy , que de ne vous en pas envoyer une copie. Lisez l'Eglogue qui suit.

EGLOGUE.

SUR LA PAIX.

LYCIDAS , DAPHNIS.

LYCIDAS.

ON ne voit plus regner le tumulte des armes,

GALANT. 9

Daphnis , on n'entend plus dans ces
aimables lieux ,

Que rustiques concerts , que chants
melodieux.

D'où vient qu'un doux repos suc-
cede à tant d'allarmes ;

Que sans estre exposez à la fureur
des Loups ,

Nos paisibles troupeaux errent par
tout sans nous ;

Que le bruit effrayant des Tam-
bours , des Trompettes

Ne trouble plus le son de nos
douces musettes ?

DAPHNIS.

Berger , c'est par les soins d'un
Prince geneteux ,

C'est LOUIS , ce Heros , qui pour
nous rendre heureux ,

Vient de suspendre encor le cours
de ses Conquestes ,

10 MERCURE

Et ramener icy les plaisirs & les
Festes.

Quand rien ne s'opposoit à sa fiere
valeur ,

Quand tout reconnoissoit les Loix
de ce Vainqueur ,

Quand de nouveaux Lauriers, quand
des Palmes naissantes ,

Venoient s'offrir en foule à ses
mains triomphantes ;

Il borne les Exploits , arreste ses
Projets ,

Pour nous faire jouir des douceurs
de la Paix.

LYCIDAS.

Tandis que nos troupeaux paissent
dans la prairie ,

Allons nous reposer sur cette herbe
fleurie ,

Ou si tu veux au pié de ces pins tou-
jours verts ;

GALANT. H

Là , tu me conteras ces prediges divers.

DAPHNIS.

Après avoir soumis des Provinces entieres ,

Fait joindre les deux Mers , formé d'autres Rivieres ,

Et remply l'Univers du bruit de ses Exploits ,

Ce Roy , voyoit fleurir le commerce , & les Loix :

Redonnoit l'abondance à nos terres steriles ,

Et faisoit le bonheur de ses peuples tranquilles.

Aimé de ses Sujets , craint de ses Ennemis ,

Il voyoit à ses piés des Souverains soumis ;

Aux volonteZ du Ciel son cœur toujours fidelle .

12 MERCURE

Travailloit à détruire une Secte rebelle ,

Extirpoit l'heresie , & rendoit la raison

Aux peuples qu'infesta ce funeste poison.

On voyoit ce Heros d'une main triomphante ,

Donner le dernier coup à cette hydre expirante ,

Lorsque l'Europe vit ses Princes envieux

S'armer pour obscurcir des faits si glorieux.

Son courage pour lors rendit leurs liguees vaines ,

Du sang de leurs Soldats on vit fumer les plaines ,

Et sous l'affreux débris de leurs Forts démolis ,

Leurs nombreux Bataillons rester ensevelis.

GALANT. 13

Ces Princes accablez du poids de la
puissance,

Furent alors forcez d'implorer sa
clemence,

Et ce Roy méprisant leurs frivoles
projets,

Touché de leurs malheurs, leur ac-
corde la Paix.

LYCIDAS,

Montrons à ces Héros nostre re-
connoissance.

Mille Chantres divers ont signalé
leurs voix

A chanter ses Combats, à louer ses
exploits,

C'est à nous de chanter aujourd'huy
sa clemence;

Que tardons-nous, Daphnis? Sous
ces jeunes ormeaux,

Contre mon flageolet, enfile tes
chalumeaux.

14 MERCURE

DAPHNIS.

Mille autres que LOUIS ont
gagné des Victoires,
Remply de leurs hauts faits les an-
tiques Histoires;
Mille autres que LOUIS affrontant
les hazards,
Se sont rendus fameux dans les tra-
vaux de Mars,
Ont gagné des Combats, ont forcé
des murailles,
Et remply l'Univers de tristes funé-
railles ;
Mais LOUIS a luy seul arresté
ses Exploits,
Lorsqu'il pouvoit ranger cent peu-
ples sous ses Loix.
Luy seul, quand tout cedoit à sa
vaste puissance,
A soumis sa valeur aux Loix de sa
Clemence.

GALANT

15

LYCIDA'S.

1113

Si nous cueillons en paix nos fr
dans la saison ,
Si nous voyons tomber sous nos
faulx la moisson ,
Si nous ne voyons plus des Loups
pleins de furie
Fondre de tous costez sur nostre
Bergerie ;
Si nos heureux Bergers sur le bord
des ruisseaux ,
Enflent en leureté leurs plus doux
chalumeaux ;
Si nous n'entendons plus le bruit
tonnant des armes ,
C'est à LOUIS qu'on doit ce re-
pos plein de charmes.

DAPHNIS.

Je veux par mes Chançons faire
dire aux Echos
Mille fois chaque jour le nom de
ce Heros.

16 **MERCURE**
L'YCIDAS.

On verra dans nos bois la triste
Tourterelle,
Pour suivre le Hibou devenir infi-
delle.

La Biche & l'Ours affreux quitte-
ront les Forests,
Lorsque je cesseray de chanter ses
Bienfaits.

DAPHNIS.

Ce qu'est un doux sommeil sur
la verte prairie,
Aux yeux de nos Bergers une rive
fleurie ;
Ce qu'un saule pliant est à vostre
troupeau,
Ce qu'est aux tendres cœurs le doux
bruit d'un ruisseau,
La fertile moisson au Lahoureur
avide,
Une pluye abondante à la campa-
gne aride ,

GALANT. 17

L'haleine des Zephirs au lassé Moissonneur,

Aux abeilles le thia, LOUIS l'est
à mon cœur.

LYCIDA S.

Du bestastre du jour c'est la
plus noble image;

Si cet astre benin repare le domma-
ge,

Que font à nos Vergers les fri-
mats, & les vents;

Si de fleurs & de fruits il embellit
nos champs,

Si cet astre vainqueur de l'extrême
froidure

Se plaît à ranimer la mourante na-
ture;

Si cet astre suffit au bien de l'Uni-
vers,

S'il éclaire luy seul tous les climats
divers.

Novembre 1698. B

18 MERCURE

La valeur de LOUIS, la sagesse
profonde,
Suffisent pour regir tout l'Empire
du monde.

Cette Eglogue est de M^r
Caumette, Avocat au Presidial
de Nismes. Vous luy sçaurez
sans doute bon gré d'avoir
exprimé d'une maniere si fine
le doux loisir que le Roy fait
goûter aux Muses.

Vous aimez les nouvelles
qui viennent des lieux éloi-
gnez, & cela m'engage à vous
faire part de plusieurs Lettres
dont la lecture vous fera plai-
sir. Cette premiere est du Pere

GALANT: 19

Verzeau , Superieur General
des Missions de Syrie.

*Du grand Caire le 30. Octo-
bre 1697.*

MON R. PERE,

J'ay eu l'honneur de vous
écrire , pour vous rendre
compte de mon voyage à
Rome , où la Providence
me conduisit il y a sept mois,
pour y recevoir la Benedi-
ction du Pape & les pouvoirs
nécessaires aux desseins qui
me menaient en Egypte & en

B ij

20 MERCURE

Étiopie. Je continuë d'obeïr à vos ordres , en vous donnant des nouvelles de mon arrivée en cette Ville , & des premiers pas que j'y ay faits pour l'exécution de nos projets.

J'arrivay au grand Caire, Capitale de l'Égypte, le 12 Aoust dernier , avec trois autres de nos Missionnaires. Nous avons trouvé icy une Chrétienté tres-desolée ; car les Idoles, qui tomberent autrefois par terre , lorsque le Sauveur du monde y vint chercher un azile contre la

GALANT. 25

furéur d'Herodé , ont eu des temps favorables pour se relever , particulièrement depuis que le Grand Seigneur s'est rendu Maître de ce vaste pays , qui estoit autrefois un florissant Royaume. Les Chrétiens qui l'habitent sont Grecs & Cophtes, & pour la plûpart Eutichiens , quoique pour dire vray ils vivent tous icy dans une si profonde ignorance de nos Saints Mysteres , que je n'ay rien vû de semblable par tout ailleurs. On peut dire mesme qu'ils ne sçavent ni ce qu'ils croient ni ce que nous

22 MERCURE

croyons. Ils ne me paroissent pas néanmoins si éloignez du royaume de Dieu par les bonnes dispositions que nous avons déjà remarquées dans plusieurs. Il y a si peu de temps que nous sommes icy, que nous ne pouvons pas encore vous en dire beaucoup de choses avec certitude. L'Egypte nous paroist tres peuplée ; aussi est-ce un des meilleurs pays qui soit dans tout le reste du monde. Les Habitans de la Campagne se fient si fort à la bonté de leurs terres, qu'ils ne prennent pas

GALANT. 23

seulement la peine de les labourer. D'abord que l'eau du Nil est retirée dans son lit, ils sement leurs champs qui rapportent avec usure. Ils sont obligez de mettre de temps en temps du sable dans leurs terres pour empêcher que le limon entraîné par les eaux du Nil ne les engraisse trop. Ces eaux, toutes troubles & épaisses qu'elles sont par ce limon qui en est continuellement abteuvé, ont cela de particulier qu'elles ne font jamais mal, quelque quantité que l'on en prene. Qn ne

24 MERCURE

laisse pas cependant de l'éclaircir quand on le veut. On la met alors dans un Vase, dont on frotte l'ouverture intérieure d'un peu d'amandes pilées, & un quart d'heure après l'eau devient pure & nette comme une eau de roche.

Les Egyptiens ont un autre secret pour la rafraîchir, car le climat la rend presque toujours chaude. Ils la mettent dans des pots d'une terre subtile & transpirante; & lorsqu'un certain vent du Nord souffle, ils pendent ces pots en

GALANT. 25

en l'air , & les exposent aux rayons du Soleil. L'eau ainsi exposée contracte en peu de temps une fraîcheur agréable. J'en ay fait l'expérience, & reconnu la verité. Les plus grandes chaleurs de l'Egypte se font sentir pendant les mois de Mars , Avril , May , & la moitié de Juin.

Pour ce qui est du Caire, cette Ville peut estre aussi longue que Paris, mais beaucoup moins large. Il est vray que si l'on confond l'ancien Caire avec le nouveau, quoy qu'ils soient éloignéz l'un de l'autre.

Novembre 1698.

26 MERCURE

l'autre d'une bonne demi-lieuë , ces deux Villes seront grandes comme cette capitale de la France. Le nouveau Caire , qui est la principale Ville , est tres-peuplé. Les maisons y sont basties de brique à deux & trois étages. Le Nil en est éloigné d'une demi-lieuë. Le vieux Caire est sur les bords de ce Fleuve , dont le lit ordinaire n'est pas plus large que celui de la Seine. Je n'ay vû que de loin ces fameuses Pyramides d'Egypte; elles m'ont paru des masses énormes de pierres , les unes

GALANT. 27

sur les autres, d'une grandeur prodigieuse.

Je suis honteux de vous dire si peu de chose d'un pays fertile en curiositez; j'espere que vous aurez la bonté de le pardonner à un Missionnaire, qui a eu jusqu'à present pour seul objet de s'instruire des moyens de pouvoir porter les lumieres de la Foy à des peuples qui sont assis à l'ombre de la mort.

Nous avons pris icy une petite maison de loüage jusqu'à ce que la Providence nous envoie des secours de

C ij

28 **MERCURE**

France pour en avoir une , & pour bâtir une petite Chapelle où nous celebrions nos Saints Mysteres , & où nous instruisions les Disciples qu'il plaira à la bonté divine de nous envoyer. Les benedictions que Dieu accorde à nos premieres tentatives, animent nostre confiance en sa misericorde. Il ne peut oublier un pays que le Sauveur a honoré de sa presence , & qui est encore aujourd'huy si celebre par le grand nombre de Solitaires qui menotent autrefois une vie Angelique

dans ces fameux Deserts.

Cette Mission que nous établissons au grand Caire, sera un passage tres avantageux aux Missionnaires destinez pour entrer en Ethiopie. Un de mes premiers soins, depuis que je suis icy, a esté de m'informer exactement de toutes les routes qui pouvoient nous conduire en ce Royaume. Les meilleurs avis que j'ay eus sur cela, me sont venus d'une personne qui a beaucoup voyagé dans tous ces pays. Elle fait sa residence ordinaire à Suës, Ville située

C iij

30 **MERCURE**

sur la Mer-rouge à trois journées d'icy. Voicy ce qu'elle m'a écrit du 12 de ce mois.

Le passage en Ethiopie par terre est absolument impraticable ; mais il est aisé de le faire en s'embarquant à Suës sur la Mer-rouge. De Suës il faut aller à Gedda, ce qui se peut faire en six à sept jours. Gedda est une Ville d'un tres-grand commerce, qui appartient au Grand Seigneur. Elle est située sur la Mer-rouge, à un peu plus de deux journées de la Mecque dans l'Arabie. Les Vaisseaux qui reviennent

GALANT: 3^r

des Indes Orientales, y vont ordinairement mouïller.

De Gedda on passe en cinq jours à mesua. mesua est une petite Forteresse qui est de l'autre costé de la mer Rouge sur les confins de l'Ethiopie. Le Grand Seigneur qui est le maître de cette Forteresse, y entretient un Bacha pour conserver une parfaite intelligence entre ses Etats & ceux du Roy d'Ethiopie. De mesua il y a environ cent lieuës à Gonder, Capitale de l'Ethiopie, que l'on nomme encore Abissinie. Ces cent

C iij

32. MERCURE

lieuës se font en vingt jours de Caravanes.

Les Arabes, les Turcs & les Indiens font un libre commerce avec les Ethiopiens. Le Roy mesme a plusieurs Indiens à son service. Le Pays est tres-abondant, l'air en est assez temperé, à cause des hautes Montagnes qui le couvrent, & de la quantité des pluyes qui tombent pendant une bonne partie de l'année. Ces pluyes font croistre le Nil qui prend sa source dans l'Ethiopie, & dont les eaux inondent regulierement cha-

que année les Campagnes sans leur faire aucun tort; elles engraisent les terres, & apportent la fertilité dans le Pays. Les Ethiopiens ne sont point si noirs qu'on nous les dépeint. J'en ay vû icy plusieurs; ils m'ont paru d'un naturel doux & humain, bons esprits, & qui estant bien cultivez dans la Foy, s'avanceront dans le Royaume de Dieu. Ils ont naturellement de l'aversion pour tout ce qui s'appelle franc. Elle leur est continuellement inspirée par les Ennemis de nostre Sainte Re

34 MERCURE

ligion qui se souviennent du progrès qu'elle y a fait autrefois, & qu'elle y peut faire encore par le secours des Missionnaires : mais avec la grace du Seigneur nous serons plus forts que tous ces ennemis de son Eglise.

J'ay envoyé deux de nos Peres à Gedda pour y prendre toutes les instructions dont nous avons besoin ; mais quelque précaution que nous prenions , nous devons nous préparer à essuyer des contradictions inseparables de la Predication Evangelique. Les

GALANT: 39

Missionnaires de nostre Compagnie qui travailloient il y a environ soixante & dix ans à la conversion de ces peuples, en avoient déjà reconcilié un si grand nombre à l'Eglise Romaine, que le Demon jaloux de leur succès, suscita une violente persecution. contre nostre Sainte Religion & ses Ministres. Le Pere Boucide, que le Pape avoit honoré de la dignité de Patriarche dans ce Royaume, y mourut de misere. D'autres de ses compageons y furent massacrez, & ceux qui reste,

36 MERCURE

rent en furent bannis. Nous allons faire aujourd'huy tous nos efforts pour rentrer dans cet heritage de nos Peres, à la faveur de la Reine Mere qui nous appelle. Peut-estre en coûtera t-il encore du sang à quelques uns de nous. Je m'estimerois heureux, si le sort tomboit sur moy, & si mon sang répandu sur des Terres incultes pouvoit faire germer le bon grain. Demandez à Dieu, je vous supplie, que je ne me rende point indigné d'une si grande grace. Priez aussi très-souvent pour nos

GALANT. 37

Missionnaires, & procurez-nous pareillement les vœux des gens de bien. Si Dieu a pour agreable ce que nous tâcherons de faire pour sa gloire, nous en partagerons ensemble tout le merito. Je suis, &c.

La Lettre qui suit celle cy est du Pere Antoine-Marie Naki, Jesuite Missionnaire.

*Du Caire le 20. Avril
1698.*

LOrs que nous semblions estre le plus éloignez de nostre entrée en Ethiopie,

38 MERCURE

tant par la difficulté des chemins & des passages , & à cause des manieres extravagantes dont les Ethiopiens usent avec les Etrangers , que pour le bruit qui a couru icy, quoyque faussement , l'année passée , qu'on avoit fait mourir en ce Pays-là deux Religieux missionnaires , néanmoins la main de Dieu facilite visiblement nostre entreprise , car il vient d'arriver au Caire un des premiers Officiers d'Ethiopie, nommé Agy Aly, avec ordre exprés d'emmener du Caire avec luy un

GALANT: 39

Medecin Franc, c'est à dire Européen, pour demeurer en Ethiopie au service de son Roy, & après les diligences qu'il a faites pour découvrir quelqu'un, on a indiqué à cet Envoyé un M^r Charles Pontet Bourguignon, amy du Docteur Antoine Piacenti, avec qui il a fait quelque séjour à Rome, pendant lequel il a toujours esté affectionné à nostre Compagnie. On ne luy eut pas plustost fait cette proposition, que comme il scavoit le desir ardent que nous avions de pas-

40 MERCURE

ser en Ethiopie, il vint nous la communiquer sans perdre de temps, & pour n'en laisser point échaper l'occasion, nous le priâmes d'agrèer qu'un de nos Peres pust l'accompagner en son voyage, en qualité d'Assistant ou Garçon de Boutique, ce qui fut bientôt conclu, & dans peu de jours ils doivent se mettre en chemin. Le voyage se fera presque tout par terre, & durera trois mois. Ils s'embarqueront d'abord sur le Nil au vieux Caire, d'où en cinq jours ils arriveront au lieu, dit

GALANT 41

Mont-Lobata , où est à present la Caravanne des Ethiopiens , qui les y attendent pour continuer leur route , partie sur le Nil , partie par terre jusqu'à Damala , premiere Place Frontiere d'Ethiopie , & delà en soixante & dix journées à Amara , Capitale de ce vaste Empire , où reside ordinairement l'Empereur d'Ethiopie.

Le Jesuite qui accompagne ce M^r François , comme Garçon de Boutique , s'appelle le P. Charles-François Xavier de Bredevent , François de na-

Novembre 1698. D

42 MERCURE

tion, homme de Dieu & infatigable, versé en toutes sortes de sciences, & qui connoist par experience les manieres Levantines, ayant fait un long sejour dans presque toutes nos missions de l'Archipel, & particulièrement aux Isles de Naxia & Santoriny. Il demeurera en Ethiopie une ou plusieurs années, suivant les ordres qu'il en recevra du Superieur de cette mission du Caire, auquel il enverra une information la plus particuliere qu'il pourra de tout ce qui regarde la Cour

& l'Empereur d'Ethiopie ,
 afin de prendre dans la suite
 des mesures justes pour con-
 tinuer cette mission dans son
 temps. Nous n'avons pû en-
 voyer avec ce medecin que le
 Pere Bredevent, ne s'entrou-
 vant point icy de propres
 à cette mission que luy, les
 autres qui y ont esté destinez
 n'estant point encore arrivez.
 La providence l'a peut-estre
 permis ainsi afin d'éviter le
 soupçon qu'un plus grand
 nombre auroit pû causer en
 une entreprise où le secret,
 qui est si necessaire aux pre-

44 MERCURE

miers établissemens de cette nature, sera plus aisé à garder par une que par plusieurs personnes.

Le Seigneur Agy Aly est allé rendre visite aujourd'huy au Consul de la Nation Françoisse, pour le prier de trouver bon qu'il puisse conduire en Ethiopie le medecin avec son Compagnon, ce qui luy a esté accordé, à condition de les laisser revenir quand ils voudront, parce qu'il n'est pas permis aux Etrangers qui font une fois entrez dans cet Empire d'en sortir, à moins

GALANT: 45

qu'ils n'en ayent la permission expresse.

Voicy la copie d'une Lettre dont le Consul de France chargea le S^r Poncet pour le Roy d'Ethiopie.

*Au Grand Caire, le
15. Avril 1698.*

SIRE,

L'Envoyé de V. M. Agy Aly estant venu me trouver, & me demander de la part de V. M. un Medecin François, j'ay chargé le S^r Charles Poncet qui m'en servoit icy, de se ren,

46 MERCURE

dre auprès d'Elle avec son Compagnon, afin que si l'un d'eux succomboit aux fatigues & aux chaleurs du voyage, V. M. ne manquast pas du secours qu'elle s'est promis de leur Art. Le S^r Poncet a beaucoup de sçavoir & d'experience, & estoit icy fort estimé des Bachas & des Puissances d'Egipte. Je luy ay promis son retour dans une année ou deux, sur la parole que Agy Aly m'a donnée de la part de Vostre Majesté, qu'elle me le renvoyeroit après ce temps. J'ay esté ravy.

GALANT. 47

de trouver cette occasion favorable de témoigner à V. M. comme j'en suis chargé, l'inclination que mon Empereur a pour elle, & la singulière estime dont il est pénétré pour la profonde piété de V. M. dont il a esté informé, & s'il avoit pû prévoir cet heureux rencontre, ces Medecins ne seroient pas partis vers la Porte de V. M. sans des presens dignes de la magnificence de mon Empereur. Je les ay seulement chargés de quelques petites curiositez que je me suis trouvées.

48 MERCURE

par hazard, & que je supplie V. M. de ne point dédaigner. Mon Empereur auroit sans doute de la joye d'estre uni à V. M. par une véritable & sincere amitié, comme il est déjà par la Foy de Jesus Christ, & par le Trone sublime où il a plû à Dieu de le placer dans l'Occident, comme V. M. s'y trouve establie dans le Midy. La grandeur des actions de son Regne, sa sagesse qui ne peut estre comparée qu'à sa puissance, ont obligé les Rois de Siam, & les Empereurs, & les Princes
les

GALANT. 49

les plus éloignez de ses Etats de luy envoyer des Ambassades, & de rechercher son alliance V. M. apprendra à ce sujet de la bouche de ses Médecins, des choses qui ne peuvent manquer de luy faire plaisir. Ils l'informeront aussi de sa grande devotion, & de toutes ses vertus Chrétiennes, par lesquelles il est si semblable à V. M. qu'elle ne pourroit ne point aimer ce grand Prince, quand ses actions héroïques qui luy ont acquis par tout le monde le surnom de Grand, ne tou-

Novembre 1698. E

50 **MERCURE**

cheroient pas V. M. mais je ne puis me dispenser de luy dire moy-mesme, que jamais Prince n'a receu les Etrangers avec plus de bonté & de distinction. Sa Majesté Impériale a mesme fondé des lieux publics pour les y élever à ses dépens dans toutes sortes d'Arts & de Sciences qui fleurissent aujourd'huy dans son Empire, & j'ose assurer V. M. que si elle vouloit bien l'éprouver, elle auroit lieu, en reconnoissant le grand cœur de mon Empereur, de satisfaire dans la suite pleinement

GALANT. 51

les nobles inclinations qu'elle a pour les Bastimens & pour la Peinture. Cependant dans l'attente des nouvelles favorables de la santé de V. M. je prie Dieu de la conserver & de l'augmenter de plus en plus. Je suis, &c.

Peu de temps après, le Pere Charles Xavier de Bredevent, Missionnaire Jesuite, écrivit la Lettre suivante.

Du Caire le 4. May 1698.

J'ay déjà eu l'honneur de vous écrire, mon Reverend Pere, touchant le des-

E ij

52. MERCURE

sein que nous avons formé d'entrer en Ethiopie. Nous nous trouvons dans de tres-heureuses conjonctures, pour executer ce grand projet; mais comme nous n'oserions encore nous flater d'un entier succès, attendez nos premieres Lettres qui vous instruiront plus seurement. Voicy presentement tout ce que je vous en puis dire. Il paroist que la Providence s'est voulu servir pour l'execution de nostre entreprise du S^t Charles Jacques Poncet. Il est natif de Saint Claude en

GALANT 13

Franche-Comté, & tres-estimé icy pour les grandes connoissances dans la Medecine. Il traita autrefois un Armenien, nommé Petros, & le guérit d'une maladie tres-violente & dangereuse. Cet Armenien ayant toujours conservé beaucoup de reconnoissance pour celuy qui l'avoit guery, a voulu luy en donner une marque dans l'occasion qui vient de se presenter.

Un Marchand Ethiopien est venu en ce Pays-cy par ordre du Roy son Maistre, pour

E iij

54 MERCURE

chercher un habile Medecin. qui püst le guérir de la Lepre dont il se trouvoit attaqué. Ce Marchand qui avoit luy-mesme au bras une Lepre inveterée , fut ravy de cette commission; il en fit confiance à l'Armenien dont nous venons de parler. L'Armenien aussitost se ressouvenant du S^r Charles Poncet, promit au Marchand Ethiopien de luy amener un homme qui le gueriroit, & qui par sa guerison l'asseureroit de celle du Roy son Maistre. Il alla chercher incontinent le S^r Charles

Poncet, & le mena chez le Marchand Ethiopien. Ce Marchand se mit entre les mains du S^r Charles. Il prit de ses remedes, & il s'en trouva si bien, qu'il ne differa pas à luy proposer de venir en Ethiopie afin d'y traiter le Roy. Je suis aussi chargé d'aller travailler à ce grand ouvrage, tout autre y auroit esté plus propre que moy. Comme je quitte la maison du Caire, elle demeure dépourvüe d'ouvriers. Il y a icy de grands biens à faire, & il y en aura encore davantage si Dieu benit les

56 MERCURE

desseins qu'il nous inspire :
Nous nous joignons donc à
vous pour prier nos Supé-
rieurs d'envoyer icy des mis-
sionnaires, ils trouveront de-
quoy satisfaire abondamment
leur zele. Le temps ne me
permet pas de vous en dire
davantage. Je me recomman-
de encore une fois à vos sain-
tes prieres, & suis avec beau-
coup de respect, Vostre, &c.
J'ajoute à ma Lettre quel-
ques particularitez de l'Ethio-
pie, tirées de divers Ethio-
piens qui viennent tous les
ans par Caravannes au Caire

pour y trafiquer.

CE Pays est abondant en toutes sortes de fruits de la Terre, du vin en quantité qui ne se conserve pas longtemps, parce qu'ils ne le savent pas faire. Ils mangent la chair crüe sur laquelle ils mettent du fiel pour la préserver, à ce qu'ils disent, de la corruption que la crudité leur pourroit causer.

La chaleur du Climat est tempérée par les pluies continuelles qui durent pendant tout l'Esté.

58 MERCURE

Outre le Nil qui vient de ce Pays-là , ils y ont encore le Fleuve Niger qui inonde leurs terres une partie de l'année.

La couleur des Habitans est olivâtre , & blanche en plusieurs , bien que fort noire en ceux qui sont plus voisins de la Ligne Equinoxiale. Ils n'ont qu'un seul Archevesque qui s'appelle *Abuna* , c'est à dire, nostre Pere. Il ne se mesle que des affaires de la Religion. Il est servi uniquement par deux Filles Vierges qui prouvent ainsi son intégrité,

c'est à dire que s'il manque le moins du monde contre la chasteté à laquelle il est voué, on le dépose aussi-tost de sa Charge pour l'enfermer dans quelque monastere, où il reste jusqu'à la fin de ses jours.

Leur Patriarche reside au Caire. Il est aussi Patriarche des Cophres, avec lesquels ils n'ont qu'une mesme Eglise commune & une mesme croyance, qui est de n'admettre point les deux natures en Jesus-Christ. Ils ont la Circoncision ; mais ils ne la pratiquent qu'envers les No-

60 MERCURE

bles, sans qu'elle ait aucun rapport à leur Religion. Ils ne veulent point de commerce avec les Etrangers d'Europe, & s'ils en font quelqu'un avec les Anglois, les Hollandois & les Portugais, c'est à Moca, Port de l'Arabie heureuse, le plus proche de l'ameque sur la mer-rouge, vis-à-vis le Suaguen, Place forte du Grand Seigneur sur la coste d'Ethiopic, & dans lequel il seroit avantageux pour s'en approcher davantage d'y avoir une residence.

· Nous avons à present au

GALANT. 61

Caire des chaleurs si excessives que l'on a peine d'y vivre, & la terre y brule les pieds de ceux qui marchent dessus. Ces chaleurs dureront jusqu'à la fin de Juillet que le Nil aura achevé d'inonder les Campagnes. La crüe de ses eaux ne provient que des pluies qui tombent en Ethiopie au commencement de May, & qui ne finissent qu'au mois de Septembre. Ces eaux sont excellentes, legeres & tres-salubres, & tirent leur origine du grand Lac de Zayelle, en que par le rapport que

62 MERCURE

m'en a fait un Ethiopien, avant que le Nil tombe en ce Lac, les eaux regorgent en plusieurs endroits, & au sortir du Lac pour prendre son cours dans l'Egipte, il se divise en plusieurs canaux qui se dispersent dans l'Ethiopie avant que de se réunir, en sorte qu'il seroit aisé aux Ethiopiens, en luy faisant prendre un autre cours, de ruiner l'Egipte, qui deviendroit inhabitable, & ses terres steriles, si ce grand Fleuve cessoit d'y passer.

Vous ne serez pas fâchés

de voir des remarques touchant l'Ethiopie. Vous les trouverez dans cette autre Lettre qui est encore du Consul de France au Caire.

LE Roy d'Ethiopie admet difficilement les Etrangers dans ses Etats, & les en laisse encore plus difficilement sortir. Le Bacha d'Abissinie, qui reside à Mesua sur la Mer-rouge, à dix ou douze journées de Gondar, la principale demeure de ce Roy, y envoyoit autrefois des Agastoutes. les années

64 MERCURE

mais depuis que l'on recon-
nut que l'un d'eux cherchoit
à découvrir des mines d'or,
dont le Pays est fort abon-
dant, le Roy d'Ethiopie n'a
plus voulu leur permettre l'en-
trée de ses États. Comme
c'étoit une route pour four-
nir la Cour de ce Prince
des Marchandises étrangères
dont elle avoit besoin, le Roy
a suppléé par l'envoy de ses Su-
jets dans les Indes, la Perse,
l'Arabie & l'Égypte. Celuy
qui fait le voyage de l'Égypte,
s'appelle Agy-Aly, & est Turc
de Religion, ou du moins il

GALANT: 65

en fait profession icy. Il y est venu en cette année 1698. pour la troisiéme fois, apportant avec luy, ainsi que diverses personnes m'assurent, pour cinq cens mille écus en poudre d'or, Civette & Ambre gris, ce qu'il a employé en toutes les sortes de marchandises que le Roy luy avoit demandées avant son départ de Gondar; & comme il alloit prendre congé du Roy, qui se trouvoit dans ses jardins avec ses Visirs, ce Prince les congedia en tirant Agy. Aly à l'écart. Il luy de-

Novembre 1698. E

66 MERCURE

couvrit un de ses bras & une cuisse, tous deux travaillez d'une espece de lepre, luy deffendant d'en parler à personne, & il le chargea de ne rien oublier pour luy amener du Caire un medecin Franc, celuy dont il avoit accoutumé de se servir, l'ayant traité inutilement de ce mal. Cet Agy-Aly qui avoit esté atteint du mesme mal que son Prince, estant arrivé ici, jugea ne pouvoir servir plus utilement son Maistre, qu'en éprouvant sur luy. mesme l'habileté de quelque Medecin

Franc. Il s'adressa au S' Charles Poncet originaire de Franche-Comté, qui le guerit en peu de temps. Il luy proposa alors de passer avec luy en Ethiope, auprès du Roy, avec des promesses considerables, & de fortes assurances de son retour. Le sieur Poncet m'en donna avis, & après que je l'eus disposé d'entreprendre ce voyage, pour convenir que il dit à cet Ethiope qu'il iroit volontiers avec luy, s'il pouvoit obtenir de moy, au service duquel il se trouvoit, que je luy en accordasse un

Fij

68 **MERCURE**

permission, ce que je feroi
beaucoup plus aisément, si
cet Envoyé venoit me la de
mander de la part du Roy
son Maître. Cela se fit deux
ou trois jours après, & cet
Envoyé est depuis venu me
trouver, & me remercier de
la grace que je luy avois fai
te. Je n'ay rien oublié pour
luy insinuer la difference qu'il
y avoit des François aux Por
tugais, Hollandois & Danois,
qui sont les plus connus en
cette Cour, & que la fideli
té, l'amitié, & le desinteresse
ment estoient le véritable ca-

raçteré de nostre Nation, la plus florissante qui fust sur la terre, & gouvernée par le plus puissant des Rois. Je l'ay regalé de diverses curiositez, & je luy en configne aussi un assez grand nombre pour son Roy avec une Lettre. Il est vray que les Peres Jesuites qui s'en trouvoient plus que moy, en ont fourni la plus grande partie, pour favoriser d'autant plus le dessein concerté entre nous, de faire passer avec cet Envoyé un de leurs Peres sous la qualité de Compagnon du S^t Charles.

70. MERCURE

Poncec. C'est un très-digne Sujet, ayant une grande connoissance de plusieurs Arts, sçachant les langues, fort insinuant, & persuadé comme moy de la nécessité de s'établir fortement par ces endroits, avant que de parler de Religion. Il est vêtu en seculier, & fera profession de Médecine.

Le Prince qui regne aujourd'huy en Ethiopie se nomme Jesus, fils de Jean. Il a commencé à regner à vingt deux ans, & il en a à présent trente-neuf. De sa femme legitime

GALANT: 71

me il n'a qu'une Fille; mais il en a vingt, & dix Garçons de diverses Filles des Grands de son Royaume, ce mauvais usage de la pluralité des femmes, estant universellement establi dans ces contrées, quoyque Chrestiennes. Cela n'empesche pas que ce Monarque ne passe pour un des plus Religieux & des plus pieux Princes qui ayent jamais regné en Ethiopie. Il se retire deux ou trois mois avant Pasques dans l'interieur de son Palais, remettant le **Gouvernement** entre les

72 MERCURE

maîns de ses Ministres , & passant tout ce temps en jeûnes & en oraisons. La Semaine Sainte estant arrivée, on represente tous les actes de la Passion, où le Roy fait le premier personnage, & se rend après la Feste au loïn de ses Estats. Il a fait bastir une superbe Eglise qui n'a esté achevée qu'àprès quinze ans. Les Hollandois luy ont fourni la principale des Cloches. Il aime passionnément la chasse, & il s'occupe la plus grande partie de l'année à cet exercice, changeant de demeure
suivant

suivant les saisons. Il en a trois ou quatre principales, dont la plus considerable s'appelle Gondar. Elles sont éloignées les unes des autres de huit à dix journées. Encore que la Religion dominante de ses Etats soit la Chrestienne, il y a pourtant beaucoup de Mahometans & de Juifs, & il est permis aux Chrestiens de changer de Religion, sans encourir nulle peine, à moins qu'ils ne soient d'un rang fort élevé. Les Religieux dont le nombre est incroyable, puisqu'il y a des Con-

Novembre 1698. G

74 MERCURE

vens qui en contiennent jusqu'à dix mille , ont bonne part au gouvernement. Tous les Chrestiens ne sont pas unis d'une mesme croyance ; mais la principale est la Cophte. Il y en a parmi eux qui vont chaque année aux Festes de Pasques immoler à la source du Nil cent ou deux cens Mulets , ayant retenu cette Ceremonie Payenne qu'ils pratiquoient avant leur conversion à la Foy. Cet Envoyé m'a assuré avoir esté diverses fois à la source de ce Fleuve. Je l'ay entretenu à fonds sur son cours & sur son ac-

croissement , & il m'en a parlé avec tant de rapport à ce qui est écrit dans la description de l'Afrique de Dapper , qu'il neme reste aucun doute sur la certitude de ce qu'il m'a rapporté. La source du Nil est sur une terre tremblante, & environnée de diverses montagnes. L'ouverture par où il sort à gros bouillons , & avec quelque bruit , a huit ou dix pieds de diametre. Il coule ensuite avec rapidité entre diverses Montagnes pendant quinze à vingt lieues , se grossit de

76 MERCURE

divers ruisseaux; qui coulent & descendent de ces montagnes, & se rend par un demi Cercle, qui va du midy au Septentrion, puis au Levant dans un grand Lac qui a six à sept journées de circuit; d'où sortant d'un costé de l'Orient. il continuë à se courber de plus en plus, & retourne vers le Midy. Delà continuant sa route vers l'Occident, il enferme sa propre source par un cercle, & reprend ensuite sa premiere pente vers le Nord, traversant diverses Provinces du Roy d'Ethiopie, après quoy

GALANT: 77

il entre dans le Pays du Roy de Saannar, où après qu'il s'est joint au dessous de cette Capitale à la distance de six journées, à un Fleuve plus puissant que luy, que l'on appelle Mer Blanche, il entre dans l'Egipre & porte ses eaux dans la Mer. Ce gros Fleuve auquel il se joint du costé de la Libie & du Couchant, le costoye dés sa source, & l'accompagne dans la route à la distance de douze, quinze & vingt journées, se grossit en chemin des pluyes continuelles qui tombent depuis la Li-

78 MERCURE

gne jusqu'au vingtième degré, pendant l'espace de cinq à six mois, c'est à dire de l'Equinoxe du Printems à celuy de l'Automne, & se joint en cet endroit au Nil qui s'enfle de la mesme sorte. Ainfi ce que j'ay avancé dans ma Dissertation sur l'accroissement du Nil, qui a esté le sujet de tant de raisonnement, se trouve confirmé, & demeure desormais sans doute. J'ay fort recommandé au Pere Jesuite de nous établir autant qu'il pourra la possession de la premiere source du Nil, & tous

ce, qui concerne son cours.
Ce Fleuve n'est pas navigable jusqu'au dessous des derniers caractères qui sont à huit ou dix journées d'Esenné, dernière Ville de l'Egipte. Il est embarrassé dans la route de divers Rochers qui s'approchent quelquefois tellement, que les Rois d'Ethiopie font jeter des ponts sur ces Roches, pour faire passer leurs Armées. Cet Envoyé m'a assuré que pour arriver à Gondar, où il se rend par caravanne depuis Manselout, Ville de la haute Egipte, en

80 MERCURE

quatre-vingt-dix jours de marche, il est obligé de le passer & repasser jusqu'à neuf fois, ne s'en éloignant jamais de plus de quatre journées, c'est à dire, le rejoignant seulement après ce temps pour faire les provisions d'eau dans les saisons où il ne pleut pas, c'est à dire, depuis Septembre jusqu'en Avril. C'est là la route ancienne d'Ethiopie en Egipte, connue, dit-il, en son pays depuis plusieurs milliers d'années. Il fait moins chaud en Ethiopie que dans le Royaume de Saannar, qui

GALANT. 81

la separe de l'Egipte. Aussi les Habitans d'Ethiopie ne sont que de couleur olivâtre, & il assente mesme qu'il y a des hommes & des femmes blancs, pendant que les peuples plus Septentrionaux sont noirs. Les marchandises que cet Envoyé apporte en Egipte & qu'il en rapporte en Ethiopie, ne payent aucun droit au Roy de Saannar, qui envoie au contraire chaque année six chevaux au Negus, moins cependant par redevance que par amitié. Je ne rapporteray pas dans ce

82 MERCURE

Memoire tout ce que cet Envoyé m'a dit de la puissance de son Prince, de sa clemence envers ses Freres qu'il ne tient point dans les fers comme ses Predecesseurs, de la fertilité de les Estats, du gouvernement des Provinces, de l'ordre & de la Succession Royale qui dépend des Ministres & des Religieux, des arbres & des plantes, puisque nous en aurons seulement des relations plus circonstanciées au retour de nos François. J'observeray seulement que l'arbre du Caffé est passé

GALANT. 83

d'Ethiopie, où il y en a encore, beaucoup à Phicmen qui n'est separé que par le trajet de Mer d'une journée. Cet arbrisseau ne se plante ny ne se seme. Il demande un terroir mouveux & sec, mais continuellement arrosé de pluyes, & quand elles manquent, le fruit ne vient pas en maturité. Il se seche & se noircit. Je l'avois prié de m'apporter un de ces arbres; mais il m'a fait connoistre, qu'estant obligé de passer pour venir icy, sur le pays des Turcs, ce seroit s'exposer à

84 MERCURE

une avanie considerable, & leur donner de justes sujets de soupçons. Cet Envoyé ne garde aucune suite depuis son Entrée en Egipte. Il estoit vestu pour l'ordinaire assez mal, & affecte cet air d'indigence, pour se délivrer des vexations que l'éclat & l'opinion des riches attire toujours en Turquie. Il m'assure que je le reverray bien-tost avec de grands presens pour le Roy, & des Lettres de son Empereur, supposé qu'il n'envoye pas d'Ambassadeur. Je ne suis pas assuré que cela arrive,

mais j'ay trouvé beaucoup de solidité, de jugement, & mesme d'apparence de verité dans tout ce que cet Envoyé m'a dit de son Maistre & de son Pays.

Je ne sçay, Madame, si vous trouverez qu'il en faille croire l'Auteur des Vers que je vous envoie. Les sermens qu'on fait de ne plus aimer sont souvent fort inutiles, & c'est dans ce temps qu'on est quelquefois le plus amoureux. Lisez cependant, cet ouvrage le mettez. Il est de M^r Mahuet de Reims.

R U P T U R E.

J'ay vaincu mon Vainqueur , j'ay
forcé ma prison ,

J'ay du joug de l'amour, affranchy
ma raison ,

Et las de soupirer pour l'ingrate Cli-
mene ,

A moy-mesme à la fin mon deslin
me ramene.

Assez , & trop long-temps, son in-
sensible coeur

A fait sentir au mien une injuste
rigueur.

Qu'un autre plus constant aille ado-
rer ses charmes ,

Etaler ses langueurs, & répandre des
larmes ,

Qu'il tâche par ses pleurs d'atten-
drii un Rocher ,

GALANT. 87

Que tous les miens, hélas! n'ont
jamais pû toucher;

Que ta comblant toujours de pompeuses
louanges,

Il vante sa beauté plus que celle des
Anges;

Qu'un amour pressant, animant
ses discours;

Il trouve ce moment qui m'échapa
toujours;

Je n'en suis point jaloux, & de cette
amourette

J'entendrois sans chagrin raisonner
la Musette,

Que Clément le souffre à l'ombre
d'un Ormeau,

Pour chanter ses faveurs enfler son
chalumeau,

J'y consens, je puis voir désormais
sans envie,

Clément avec Lycas passer toute sa
vie,

88 MERCURE

Et mon cœur libre enfin d'un nœud
qui l'a charmé,

Croir dans ce calme heureux n'a-
voir jamais aimé.

En vain pour renflamer ce cœur
rout plein de glace,

Tu voudrais dans de rien me don-
ner une place,

Il est trop inconstant pour arrêter
le mien ;

Et quand on aime tout, l'on n'aime
jamais rien.

Autrefois, il est vrai, ma bouil-
lante jeunesse,

Me fit avec ardeur rechercher ta
tendresse.

Helas ! trop ébloüy de ta fiere beauté,
Je perdis ma raison, avec ma
liberté.

Quels charmes mon amour atta-
choit à ta main pieuse.

GALANT. 89

J'adorois mes liens , j'idolâtrois mes chaînes ,

Et mes yeux sur les tiens sans relâche attachez ,

J'expliquois de mon cœur les sentimens cachez.

Je n'aspirois alors qu'au bonheur de te plaire ;

Je te sacrifiai mon aimable Berger ,
Mais l'injuste mépris dont tu sçais m'outrager ,

Ne me punit que trop d'avoir osé changer ,

Si quelquefois mes yeux s'éloignoient de tes charmes ,

Mes yeux , mes tristes yeux se noyoient dans les larmes.

Témoins de mon amour , infortunez Ruisseaux ,

Combien de fois mes pleurs ont-ils grossi vos eaux ?

Novembre 1698. H

90 **MERCURE**

Plus touchez de mes maux que
l'ingrate Climene,

Daphnis, m'avez-vous dit, que ne
romps tu la chaîne ?

Trop malheureux Berger, va, cesse
d'estre amant,

Le Sexe est comme nous, & tourne
à tout moment.

Souvent le Rossignol sous un som-
bre feuillage,

A joint à mes soupirs son languis-
sant ramage ;

Et brulé d'un amour qu'il expri-
moit trop bien, loup

J'ay vû dans son tourment la pein-
ture du mien.

Nonchalamment couchez dans de
fertiles plaines,

Partageant avec moy le fardeau de
mes peines. [missemens,

Helas! petits Moutons, à mes ge-

GALANT. 91

Vous mêliez tout le jour vos tristes
bêlemens.

Climene seule alors trop fiere de
ses charmes,

Dédaignoit mes soupirs , triomphoit
de mes larmes.

Mais enfin je respire, un gene-
reux effort

Vient d'affranchir mon coeur d'un
si rigoureux sort.

Je vais vivre content , & ma mou-
rante vie [suivie,

De soupirs, & de pleurs ne sera plus

Vous, tendres Arbrisseaux, par-
donnez à ma main,

Qui d'un fer trop pointu déchira
vostre sein,

Vous ne vangez que trop vos pro-
fondes blessures,

(D'un feu trop tard éteint les vi-
vantes Peintures)

H ij

92 MERCURE

Helas ! j'ay beau changer vous re-
tracez toujours ,

Ces Vers, signes honteux de mes
tristes amours ,

*L'infortuné Daphnis soupire pour
Climene ,*

*Dont le cœur est plus dur que celui
de ce Chesne ,*

Mais que m'inporte enfin qu'en
tant de lieux gravé

Son nom malgré le temps soit tou-
jours conservé ,

Si ce nom, où ma flamme attaché
trop de gloire ,

Va, pour n'y plus rentrer, sortir de
ma memoire ?

Tarifsez donc, mes yeux, vous
ne pleurerez plus.

Et toy, qui t'épuisant en regrets
superflus , [la proye,

Devenois du chagrin la victime &

GALANT. 93

Mon coeur, consacrons nous désormais à la joye.

Je vous envoie ce qui a esté affiché depuis peu de temps à Strasbourg. La grandeur du Roy paroist toujours dans tout ce qu'il fait, aussi bien que la prudente précaution qu'il a toujours eüe pour assurer ses Frontieres.

LOUIS par la Grace de Dieu Roy de France & de Navarre à tous presens & à venir, Salut. Ayant jugé qu'il convenoit au bien de nostre service de faire coustruire une nouvelle Ville

94 MERCURE

en Alsace, à laquelle en égard à sa situation, Nous avons donné le nom de Neuf Brisack, Nous avons en mesme temps dans la veüe de rendre cette Place plus considerable, songé aux moyens qui peuvent contribuer à y attirer un plus grand nombre d'Habitans, & à y faire davantage fleurir le Commerce, & Nous avons pour cet effet resolu d'accorder ausdits Habitans plusieurs Privileges, & d'establir en ladite Ville diverses Foires dans l'année avec deux jours de Marché par chacune Semaine; Sçavoir faisons, que pour ces causes & au-

GALANT. 95

tres bonnes considerations à ce
Nous mouvant, de nostre grace
speciale, pleine puissance, & au-
torité Royale, Nous auons par
ces presentes, signées de nostre
main, dit, déclaré, statué & or-
donné, disons, declarons, statuons,
& ordonnons, voulons & Nous
plaist; que tous, & chascuns les
Bourgeois & Habitans de ladite
Ville de Neuf Brisack, de quel-
que qualité & condition qu'ils
puissent estre, soient, & demeu-
rent exempts pendant vingt ans
de tous Droits d'entrées & de sortie
d'icelle, tant des vins que de tou-
tes autres Dentrées nécessaires à

96 MERCURE

la vie, avec pouvoir & faculté de faire commerce de toutes sortes de Marchandises & Manufactures sans payer aussi aucuns droits d'entrée ny de sortie de ladite Ville, dont nous les avons pareillement exemptez & exemptons, comme aussi de la Taille, subvention, quartier d'Hiver de nos Troupes, & autres taxes, de quelque nature qu'elles soient, le tout durant ledit temps & espace de vingt ans, à compter du jour de la publication de ces presentes. Voulons en outre que tous & chacuns Etrangers, de quelque nation qu'ils soient, qui desireront bâtir dans ladite Ville

GALANT. 97

*Ville de Neuf Brissack, & s'y
establiſſir pour y faire Negoce &
Trafic de Marchandises en Gros
ou en Détail, soient & demeu-
rent censez & reputez, comme
Nous les tenons, censonſ & repu-
ſonſ pour nos vrais & naturels
Sujets, du jour qu'ils commence-
ront leur établissement en ladi-
te Ville, tout ainsi que s'ils es-
ſoient originaires de nostre Royau-
me, & qu'ils joiſſent des mes-
mes Privileges, Franchises,
Exemptions, & immunitiez dont
joiſſent nos naturels Sujets, &
dont joiſſiront les autres Habitans
de ladiſte Ville de Neuf-Brissack,
Novembre 1698. I*

98 **MERCURE**

sans qu'ils soient pour ce sujet obligez de prendre de nous d'autres lettres de naturalité que ces presentes, à la charge & condition toutefois que lesdits Etrangers qui viendront s'établir dans ladite Ville de Neuf Brisack, donneront des assurances pardevant l'Intendant d'Alsace, de faire des maisons en ladite Ville dans le temps dont ils seront convenus avec luy; qu'ils se conduiront comme nos bons & vrais Sujets, & ne seront Facteurs ny Negociateurs d'aucuns Etrangers pour autres affaires que celles qui concerneront le Negoce seulement.

de leurs Marchandises, auxquels
 Etrangers nous donnerons gra-
 tuitement à l'effet dudit Etablif-
 sement les Fonds & Places qui
 seront nécessaires pour faire bâtir
 leurs maisons, sans qu'à present
 ny à l'avenir il puisse par qui que
 ce soit, ny sous quelque prétexte
 que ce puisse estre, leur estre rien
 demandé pour lesdits Fonds &
 Places par nous ainsi données. Et
 d'autant que Nous avons ordon-
 né que l'on construisse en la
 Ville de Neuf-Grisack nombre
 suffisant de Cazernes pour loger
 les Gens de Guerre de nos Trou-
 pes qui y seront en Garnison. Nous

98 **MERCURE**

sans qu'ils soient pour ce sujet obligez de prendre de nous d'autres lettres de naturalité que ces presentes, à la charge & condition toutefois que lesdits Etrangers qui viendront s'établir dans ladite Ville de Neuf Brisack, donneront des assurances pardevant l'Intendant d'Alsace, de faire des maisons en ladite Ville dans le temps dont ils seront convenus avec luy, qu'ils se conduiront comme nos bons & vrais Sujets, & ne seront Facteurs ny Negociateurs d'aucuns Etrangers pour autres affaires que celles qui concerneront le Negoce seulement.

de leurs Marchandises, ausquels
 Etrangers nous donnerons gra-
 tuitement à l'effet dudit Etablis-
 sement les Fonds & Places qui
 seront nécessaires pour faire bâtir
 leurs maisons, sans qu'à present
 ny à l'avenir il puisse par qui que-
 ce soit ny sous quelque prétexte
 que ce puisse estre, leur estre rien
 demandé pour lesdits Fonds &
 Places par nous ainsi données. Et
 d'autant que Nous avons ordon-
 né que l'on construisse en la dite
 Ville de Neuf Brisack nombre
 suffisant de Cazernes pour loger
 les Gens de Guerre de nos Trou-
 pes qui y seront en Garnison. Nous

109 MERCURE

voulons & entendons que tous
 les Bourgeois & Habitans de la
 dite Ville soient, & demeurans
 exceptés de nosdits Gent de Guerre,
 voulons aussi & entendons que
 lorsque nous aurons fait bâtir un
 Hostel de Ville audit Neuf Bris-
 sack, il soit establi des Magistrats
 pour la Justice & Police de ladite
 Ville, & que pour cette fin, il soit
 choisi entre ses Bourgeois & Ha-
 bitans un Maire & des Echevins
 au nombre qu'il conviendra, les-
 quels exerceront lesdites Charges
 pendant le temps qui sera par nous
 réglé, lesquels Maire, & Eche-
 vins auront une Chambre parti-

GALANT. 101

culiere pour s'y assembler, lorsque
les affaires de ladite Ville le re-
querront; & pour traiter d'au-
tant plus favorablement les Bour-
geois & Habisans dudit Neuf-
Brisack, nous avons establi &
establissons en ladite Ville à tou-
jours par ces presentes signées de
nostre main, deux Marchez par
chaque Semaine, & six Foires
par chacune année, deux desquel-
les Foires dureront chacune trois
jours, deux autres chacune qua-
tre jours, & les deux autres cha-
cune deux jours, pour estre les di-
ses Foires & Marchez tenus
dans les temps, & aux jours

102 MERCURE

qui seront jugez les plus convenables pour le plus grand bien & avantage des Habitans de ladite Ville, & qui seront pour la premiere fois designez par l'Intendant audit pais d'Alsace. Entendons que lorsque par la suite les termes arrestez pour lesdites Foires viendront à écheoir aux jours de Dimanches ou Festes solemnelles, elles soient remises au lendemain, comme pareillement lesdits Marchez qui échorront aux jours de Fêtes solemnelles. Voulons qu'ausdites Foires, tous Marchands Negocians, & autres personnes y puissent venir sejourner, acheter, vendre, debiter, broquer & eschanger toutes sortes

GALANT: 103

de Grains, Denrées, Bestiaux,
& Marchandises permises & li-
cites, & qu'ils jouissent des mes-
mes Privileges & franchises des
autres Foires du pays d'Alsace.
Si Donnons en Mandement à
nos amez & feaux les Gens te-
nans nostre Conseil Supérieur
d'Alsace, seant à Colmar, que ces
presentes nos Lettres de Declara-
tion, ils ayent à faire lire, pu-
blier & enregistrer, & le conte-
nu en icelles faire garder, & obser-
ver, & en jouir & user par les
Bourgeois & Habitans de ladue
Ville de Neuf-Brisack pleinement,
paisiblement, & perpetuellement,
cessant & faisant cesser tous trou-

104 **MERCURE**

bles, & empeschemens au contraire. Car tel est nostre plaisir ; Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous avons fait mettre nostre Scel à cesdites presentes. Donné à Compiègne au mois de Septembre, l'an de grace mil six cens quatre vingt dix huit, & de nostre Regne le cinquante-six. Signé Louis, & plus bas par le Roy le Tellier, & scellé du grand Sceau de Cire verte.

Voicy un Arrest qui a esté aussi affiché à Strasbourg. Les Habitans d'Alsace voyant es bontez du Roy, sont charmez d'estre sous sa domination.

LE Roy s'estant fait représen-
 ter en son Conseil les Arrests
 rendus en iceluy les 15. Juin &
 7. Decembre 1694. Par lesquels il
 a esté ordonné qu'il seroit imposé
 & levé pendant la Guerre la som-
 me de six cens mille livres sur tou-
 tes sortes de personnes Ecclesiasti-
 ques, Nobles & autres Habi-
 tans contribuables de la haute &
 basse Alsace & pays en dépen-
 dans, pour le rachapt ou abonne-
 ment des affaires extraordinaires;
 & l'Arrest dudit Conseil du 17.
 Septembre 1697. portant qu'outre
 l'adite somme de six cens mille li-
 vres il seroit imposé & levé pen-

104 **MERCURE**

bles, & empeschemens au contraire. Car tel est nostre plaisir; Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous avons fait mettre nostre Scel à cesdites presentes. Donné à Compiègne au mois de Septembre, l'an de grace mil six cens quatre vingt dix huit, & de nostre Regne le cinquante-six. Signé Louis, & plus bas par le Roy le Tellier, & scellé du grand Sceau de Cire verte.

Voicy un Arrest qui a esté aussi affiché à Strasbourg. Les Habitans d'Alsace voyant es bontez du Roy, sont charmés d'estre sous sa domination.

LE Roy s'estant fait représen-
 ter en son Conseil les Arrests
 rendus en iceluy les 15. Juin &
 7. Decembre 1694. Par lesquels il
 a esté ordonné qu'il seroit imposé
 & levé pendant la Guerre la som-
 me de six cens mille livres sur tou-
 tes sortes de personnes Ecclesiasti-
 ques, Nobles & autres Habi-
 tans contribuables de la haute &
 basse Alsace & pays en dépen-
 dans, pour le rachapt ou abon-
 nement des affaires extraordinaires;
 & l'Arrest dudit Conseil du 17.
 Septembre 1697. portant qu'outre
 ladite somme de six cens mille li-
 vres il seroit imposé & levé pen-

106 MERCUREE

dant la presente Année 1698. sur les habitans contribuables de ladite Province, celle de quatre-vingt dix neuf mille livres ſçavoir ſoixante ſix mille livres pour l'impoſition ordinaire, & trente trois mille livres pour les Eſtapes: & Sa Majeſté conſiderant que pluſieurs lieux qui eſtoient cy devant ſujets ausdites impoſitions ont eſté rendus aux Princes & Etats voiſins en execution du Traité de Paix conclu à Riſu vic, en ſorte que ſi ces impoſitions ſubiſtoient ſur le meſme pied, elles ſeroient trop à charge à ſes Sujets de ladite Province; à quoy vou-

lant pour voir, faire jouir le Clergé & la Noblesse de la haute & basse Alsace des Privileges dont ils ont jouy de tout temps, & faire goustèr à ses Sujets de ladite Province le soulagement qu'ils doivent attendre de la conclusion de la Paix, Ouy le rapport du Sieur Phelypeaux de Pontchartrain, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur General des Finances, Sa Majesté estant en son Conseil, a reduit & moderé les impositions de six cens mille livres d'une part & quatrevingt dix-neuf mille livres d'autre, ordonnées estre faites pour

108 MERCURE

la presente année 1698. sur la Province d'Alsace par les Arrests du Conseil des 15. Juin 1694 & 17. Septembre 1697. à la somme de deux cens soixante mille neuf cens livres, à laquelle monte tout ce qui a esté receu jusqu'à present desdites impositions par les Receveurs particuliers, suivant les bordereaux qui en ont esté envoyez le 26. Aoust dernier par le Sr de la Fond, Intendant de Justice, Police & Finances en Alsace. En consequence fait Sa Majesté deffenses de faire aucunes poursuites & contraintes pour le recouvrement du surplus des-

dites impositions dont elle fait re-
 mise à ses Sujets de ladite Pro-
 vince; & attendu que plusieurs
 des contribuables ausdites imposi-
 tions ont payé entièrement les som-
 mes auxquelles ils ont esté cotisez
 sur le pied desdits six cens mille
 quatre vingt dix neuf mille livres,
 & que d'autres n'ont rien payé,
 ou que ce qu'ils ont payé, n'est
 pas suffisant pour leur quote part
 desdits deux cens soixante mille
 neuf cens livres, sa Majesté ordon-
 ne que par ledit Sr de la Fond il
 sera fait une repartition de ladite
 somme de deux cens soixante mille
 neuf cens livres sur les contribuables

110 MERCEURS

des lieux demeurez sous l'obeïſſance de Sa Majesté, & que les derniers provenant des quotes de ceux qui n'ont rien payé jusqu'à present, ou qui n'ont pas suffisamment payé sur le pied de deux cens soixante mille neuf cens livres, soient employez au remboursement de ceux qui auront payé leur quote entiere sur le pied des six cens quatrevingt dix neuf mille livres, ou plus grande somme qu'ils n'auroient deu payer suivant ladite repartition. A l'égard des Ecclesiastiques & Nobles, veut & entend Sa Majesté qu'ils soient déchargez des dites impositions, &

GALANT: III

que s'ils en ont payé quelque chose, les sommes par eux payées leur soient restituées. Enjoint au Sr de la Fond de tenir la main à l'exécution du present Arrest.

Le 18. du mois passé jour de Saint Luc, le Pere François Lamy, de la Doctrine Chrétienne, Professeur de Rhetorique à Toulouse dans le College de l'Esquille, fit l'ouverture des Classes par un Discours Latin touchant la maniere de bien écrire. Il le prononça d'une maniere qui satisfit pleinement toute l'As-

112 **MERCURE**

semblée qui fut tres auguste. La Chambre des Vacations, l'Université, & M^{rs} les Capitouls s'y trouverent, avec quantité de Gens de Lettres & de distinction qui avoient esté attirez par le desir d'entendre son discours, dans lequel il fit paroistre beaucoup d'érudition & d'éloquence. Comme ce Pere a eu l'honneur de remporter le prix des Sonnets en Bouts-rimez proposez par l'Academie des Lanternistes l'année dernière, cette mesme Academie a donné des marques publiques

ÉGALANT

de l'asparagus elle a pris à son
glorieux fute es. 2. Voie ou
Madrigal qu'un Academicien
a fait à son éloge, et s'en suit

Il est en un air de vous et
Donne l'air de faire toujours
des merveilles.
A ses nobles talens tout le monde
applaudit.
F'entens en tous lieux que l'on
vous

Que tu sceus enchanter l'esprit &
les oreilles.
Ton nom est à l'abri du fatal
Acheron,
Et ton beau jour nous ramène
L'Eloquence de Craton;
Et tes graces de Demosthene.

J'ay fait graver à l'air qui suit
Novembre 1698. K.

Handwritten musical notation on a five-line staff. The notes are dark and somewhat faded. The first few notes appear to be quarter notes, followed by some eighth notes. The notation is dense and difficult to read precisely due to the image quality.

Handwritten musical notation on a five-line staff. This section contains several measures of music, including what looks like a treble clef at the beginning. The notes are mostly quarter and eighth notes.

Handwritten musical notation on a five-line staff. The notation continues with various note values and rests. The ink is dark but the overall image is very grainy.

Handwritten musical notation on a five-line staff. This section shows more complex rhythmic patterns with some beamed notes. The handwriting is consistent with the previous sections.

Handwritten musical notation on a five-line staff. The final section of the page shows several measures of music, ending with a double bar line. The notes are clearly visible despite the high contrast of the scan.

1014 **MERCURE**

chanté à Glay pendant le
souper de Son Altesse Royale
Madame la Duchesse de Lon-
raine, & je vous l'envoie en-
core. Je vous ay déjà mandé qu'il
est de la composition de M^r
Pivain. Les paroles sont de
M^r Tonti.

AIR NOUVEAU.

*Allez, allez, belle Prin-
cesse, allez rendre à
Dieux Princes fortunés, qui devien-
nent nos Rois,
Cent Princes, soupireux pour
vous;
Mais plaise vous d'être d'une espé-
rance vaine,*

A page of handwritten musical notation on five staves. The notation is in black ink on aged paper. Each staff contains musical notes, stems, and rests. Below the notes, there are lines of handwritten text, which appear to be lyrics. The handwriting is somewhat cursive and difficult to read. The page is framed by a dark border on the left and right sides.

The image shows a page of handwritten musical notation. It consists of ten staves of music, each with a treble clef on the left. The notes are written in a cursive, handwritten style. Below the staves, there are several lines of handwritten text, which appear to be lyrics. The text is written in a cursive script and is somewhat difficult to read due to the handwriting and the quality of the scan. The overall appearance is that of a personal or working manuscript.

GALANT. 115

*Ab, quel bonheur pour la
Lez aine !*

Ab, quelle sera de jaloux !

Le premier jour de ce mois,
Messire Pierre Charbonneau,
Seigneur de Fortécuiere, de
la Roche Charbonneau, de la
Guionpiere, Châtelain de
Saint Vincent & du Champ
Saint Pere en Poitou, épousa
dans l'Eglise de Saint Eusta-
che de Paris, Marie-Anne-
Roze de Gabatet. Ce maria-
ge est fort approuvé, tant à
cause qu'il unit deux Familles
considerables, que parce qu'il
joint de grands biens entem-

K ij

116 MERCURE

ble. M^r de Fortécuiere, quoi qu'âgé seulement de vingt-trois à vingt-quatre ans, a eu l'honneur de servir pendant toute cette dernière Guerre, & est un des premiers Capitaines du Regiment de Dragons de Sennectere. Il fut blessé à la Bataille de la Marfaille. Il est fils de Messire Armand-Jean Charbonneau de Fortécuiere, qui épousa Dame Renée Buzaray, & qui fut obligé de se retirer il y a environ trente ans du service du Regiment des Gardes où il estoit Lieutenant, pour une

GALANT: 117

action aussi glorieuse que malheureuse. Il a vécu depuis ce temps là éloigné de la Cour, avec toute la distinction possible dans la Province, où il a eu l'honneur de commander la Noblesse, lors que le service du Roy l'a demandé. Armand Jean Charbonneau est fils de Pierre Charbonneau de Fortécuiere, qui a commandé au Havre de Grace avec une fidelité digne de memoire sous la fin du Regne de Louis XIII. & pendant la minorité du Roy. Le nom de Charbonneau est un des vieux

LE MERCURE

nom du Royaume. On ne peut douter que la Noblesse de cette Maison ne soit des plus anciennes, puis qu'il paroist par une notice qui est dans le Prieuré de Nogent le Rotrou, rapportée par Ménage dans l'Histoire de Sable, que Henry, Foulque & Regnaud Charbonneau en 1158 furent du nombre des cent Gentilshommes qui se croisèrent avec le Prince Geoffroy de Mayenne. La cérémonie de cette Croisade fut faite par l'Evêque du Mans, & est décrite fort au long avec le

Catalogue des noms des Croi-
 lés, qui jurèrent solennelle-
 ment de servir pendant trois
 ans à leurs frais, & de me-
 ner avec eux leurs Sujets pour
 la deffense de la Foy, & pour
 racheter les Fideles qui ge-
 missoient sous l'impitoyable
 joug des Payens. Trente-cinq
 seulement de ces cent Croi-
 lés retournerent en 1162. &
 Foulque Charbonneau fut de
 ce nombre. C'est de luy que
 sont sorties les differen-
 tes branches de Charbon-
 neau. Martial Charbonneau,
 de Leichallerie, fils de Ga-

II⁸ MERCURE

noms du Royaume. On ne peut douter que la Noblesse de cette Maison ne soit des plus anciennes, puis qu'il paroist par une notice qui est dans le Prieuré de Nogent le Rotrou, rapportée par Ménage dans l'Histoire de Sable, que Henry, Foulque & Regnaud Charbonneau en 1158 furent du nombre²¹ des cent Gentilshommes qui se croisèrent avec le Prince Geoffroy de Mayenne. La ceremonie de cette Croisade fut faite par l'Evesque du Mans, & est décrite fort au long avec le

Catalogue des noms des Croi-
 fez, qui jurèrent solennelle-
 ment de servir pendant trois
 ans à leurs frais, & de me-
 ner avec eux leurs Sujets pour
 la deffense de la Foy, & pour
 racheter les Fidelles qui ge-
 missoient sous l'impitoyable
 joug des Payens. Trente-cinq
 seulement de ces cent Croi-
 fez retournerent en 1162. &
 Fouque Charbonneau fut de
 ce nombre. C'est de luy que
 sont sorties les différen-
 tes branches de Charbon-
 neau. Martial Charbonneau,
 de Lechallerie, fils de Ga-

briel & de ... d'Avaugour, est
le Chef du Nom & des Ar-
mes. Cette branche aînée
s'est toujours soutenue avec
distinction, tant à cause des
biens considérables qu'elle a
possédez & qu'elle possède
encore, que par les bonnes
alliances qu'elle a toujours
contractées, de sorte que M^r
de Leschasserie prouve aujour-
d'huy dix huit generations
sans aucune mésalliance. Il a
l'honneur d'appartenir aux
Familles d'Avaugour, de
Ploüets, de Chabot, de Jar-
vare, de Rochefort & autres.
La

La dernière Branche cadette, sortie de Leschasserie, est formée par Alexis Charbonneau de Saint Symphorien, qui a épousé N.^o Descoubleau de Sourdis, de quels est sorti Alexis, Seigneur de Chambrette. Les branches plus éloignées sont de Letang-Charbonneau en Bretagne, dont l'un est Capitaine de Dragons dans le Regiment du Roy. Il y a plus de deux cens cinquante ans que la branche des Charbonneaux de Fortécuière est séparée de celle de Leschasserie, & qu'elle

Novembre 1698. L

122 **MERCURE**

le a eu ses alliances particulières dans les Maisons de Torgny, Montorgueil, de Savary, de Blaye, & de Rochefort. Il y a eu en differens temps plusieurs Chevaliers de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, appelé aujourd'huy de Malthe. Charles Charbonneau de Forcéquier possède actuellement la Commanderie d'Amboise. Gabriel Charbonneau, Seigneur de Saint Vincent, fait une autre branche avec son fils Pierre Charbonneau Seigneur de la Boupliniere, Capitaine

GALANT. 123

de Dragons au Regiment
d'Avaray. M^r l'Abbé de For-
récuere, maistre de l'Oratoi-
re de S. A. R. Monsieur, est
de cetté Famille. Les Char-
bonneau portent pour Ar-
mes d'Azur à trois Ecuillons d'ar-
gent posez 2. 1. que les trois
Croisez de ce nom prirent
dans leur Baniere pour mar-
quer l'union qui estoit entre
ces trois Freres, & depuis ils
ont ajouté à ces trois Ecuil-
lons d'argent dix Fleurs de Lis
d'or posees 4. 3. 2. 1. par con-
cession de Philippe Auguste
en 1214. accordées à Raoul

L ij

124 MERCURE

Charbonneau après la Bataille de Bovines, comme il paroist par ce titre qui est conservé dans l'ancien Tresor de Poitiers.

Marie-Anne-Roze de Gabaret, à present Madame la Marquise de Fortécuiere, est Fille de M^r de Gabaret, cy-devant Gouverneur de la Grenade, & presentement Gouverneur de la Martinique. Madame sa mere s'appelle Marie-Anne de Grassineau, Elle est Fille de M^r de Grassineau, dont la solide pieté, le profond sçavoir & la

probité l'ont fait regarder jusques à la mort comme un des hommes illustres de son Siccle. Le nom de Gabaret est si connu, & j'ay eu occasion d'en parler si souvent, que je n'en diray que tres-peu de chose. Les actions de valeur sur mer & sur Terre, de ceux qui ont porté ce nom, l'ont fort distingué, & on le voit en ce que nos Rois ont confié les premiers commandemens de la Marine & du Nouveau monde aux Gabarets. Il y a eu parmi eux des Lieutenans Generaux des Ar

mées, des Chefs d'Escadre, un grand Croix de l'Ordre de Saint Louis, & aujourd'huy M^s de la Marine comptent encore plusieurs Gabarets Capitaines de Vaisseaux, ou dans les autres premiers emplois de la Mer.

Je ne doute point que ce ne soit vous faire plaisir, que de vous envoyer une partie d'un Discours du Saint Sacrement, qui a esté prononcé devant une Assemblée de nouveaux Convertis; en présence d'un grand nombre d'Ecclesiastiques, par M^r Au-

doit, Bachelier en Theologie, Prieur de Saint Sulpice en bas Poitou. Il prit son Texte de ce Verset de l'Apollite. *Que chascun s'aprouve à s'vant que de manger de ce Pain, & de boire à ce Calice, & parla du Saint Sacrement sous l'idée qu'en donne l'Évangile, d'un grand Festin auquel le Sauveur appelle & reçoit indifferemment tout le monde. Il dit en s'adressant à trois sortes de personnes, que la Table du Seigneur estoit ordinairement remplie, sçavoir de nouveaux Convertis, de Li-*

128 MERCURE

bertins, & d'Ames devotes,
& pria les nouveaux Conver-
tis de s'éprouver longtemps
& bien serieusement, pour sça-
voir s'ils avoient assez de Foy
pour manger à la Table du
Seigneur, parce qu'il y en
faut apporter une grande. Il a-
vertit les Libertins de s'éprou-
ver avec beaucoup de soin
pour sçavoir s'ils avoient la
Robbe Nuptiale, c'est à dire
la grace de Dieu, parce que
s'ils ne l'avoient pas, l'Epoux
ne manqueroit point de les
chasser quand il seroit venu,
& de les condamner aux Fe-

nebres éternelles ; & enfin il conjura les Ames devotes qu'il n'y eust qu'une vraie faim de manger la Chair de l'Agneau qui les amenast à la Table , & non pas l'habitude, de peur que cette Sainte nourriture ne les étouffast, ou ne leur devinst inutile. Puis vers la fin du discours s'adressant à ces derniers, il leur parla en ces termes.

Ne pensez pas, Ames devotes, que sous pretexte d'une grande Sainteté je vous veuille éloigner des Autels, ou que je desapprouve la conduite de

130 MERCURE

ceux qui vous y appellent souvent. A Dieu ne plaise que je blâme personne. Je crois que tous font pour le mieux, & pour la gloire du Dieu qu'ils servent. Ne croyez pas non plus que je sois las de vous rompre le Pain que Jesus-Christ m'a mis entre les mains pour vous, ou que je craigne qu'il vous manque. A quoy me serviroit l'Auguste Caracteres que j'ay l'honneur de porter? Aurois je reçu en vain la Livrée des Serviteurs du Banquet? Non, Messieurs, quoy que je sois le Ministre

GALANT. 131

de la Table , je suis pourtant
toujours prest à vous servir ;
& je vous assure que rien ne
vous manquera au Festin de
mon Maître , parce qu'il en
a fait un grand. Venez donc,
Ames fidelles , venez avec as-
surance manger son Pain.
Venez manger sa Chair ; ras-
satiez-vous en , engraissez-
vous en. Venez, cheres Ames,
vous qui au dessus des autres
estes alterées de la soif de vos-
tre salut , boire le vin qu'il
vous a melleé , ce vin délicieux
qui enfante les Vierges. Beau-
vez à long traits à ce torrent

132 MERCURE

de plaisirs. Enyvrez vous y ;
mais prenez garde, cheres
Ames, d'estre sobres en vos-
tre boire & en vostre manger.
Que la force ou la foiblesse
de vostre vertu en soit la re-
gle , de peur qu'en mangeant
trop, cette sainte nourriture
ne vous étouffe, ou ne vous
soit pour le moins inutile,
ou que ne mangeant pas assez
vous ne tombiez en langueur,
& ne soyez coupables d'avoir
meprisé le Festin de Jesus-
Christ. Puis parlant aux nou-
veaux Convertis ; & vous
mes chers Freres, dit-il, je

GALANT. 133

ne ſçay ſi je ne dois pas dire encore, ſeparez de nous : Vous, diſ je, dont les peres eſtoient dans la meſme Eglife que nous, mais que le malheur de voſtre naiſſance, ou qu'un étrange aveuglement a arrachez de ſon ſein, retournez, & venez auſſi, je vous en conjure, au Feſtin de mon maïſtre. Je vous convie de ſa part, il n'y manque plus que vous, tout y eſt preſt, luy à vous recevoir, & nous à vous ſervir. Que le reſpect humain ne vous retienne plus, & que le malheur de tant de vos

141 MERCURE

Freres qui ont fuy en des Royaumes étrangers vous apprenne à n'aller pas chercher si loin un nourriture que vous trouverez si près de vous; & que vous ne pouvez trouver que dans nos maisons, dans nos Eglises: Ils ont demandé du pain; mais ce n'estoit plus à leurs peres; aussi n'ont ils trouvé personne qui leur en rompist. Ils ont demandé à boire, & quand on a voulu leur en puiser, ç'a esté dans ces Cisternes crevées qui ne tiennent plus d'eaux, ou qui n'en tiennent que de sales &

de puantes qui les ont empoi-
sonnez. Qu'une vaine espe-
rance de rebâtir encore des
Temples, comme vous vous
flattiez toujours, ne vous ar-
reste pas non plus. Sans dou-
te que c'est à cette heure que
le temps de la Prophetie du
Seigneur est accomplie, qui
dit qu'il ne restera pas pierre
sur pierre en cet endroit. Dieu
permettroit-il que la pureté
du Culte de son peuple, fust
souillée plus longtemps par
la celebration de vos Misere-
res? Enfin que toutes ces rai-
sons qui ne sont fondées que

136 MERCURE

sur le fable de l'Imagination,
& sur des conjectures, ne vous
empêchent plus de goûter
avec les vrais enfans, com-
bien leur Seigneur est doux,
combien le pain dont il les
nourrit est agreable, com-
bien il est delicieux.

Mais d'où vient, Ministres
du Seigneur, qu'il y a si long-
temps que nous les convions
& qu'ils s'excusent toujours?
D'où vient qu'il y a si long-
temps que nous crions, &
qu'ils ne nous entendent pas?
Ne seroit-ce point nostre
faute, ou bien ne seroit-ce

point aveuglement, endur-
 cissement par la leur? Si c'est
 nostre faute, pardon, ô mon
 Dieu, pour nous tous, autant
 que nous sommes icy de Pas-
 teurs, mais si c'est opiniâtre-
 té, endurcissement de leur
 part, les y abandonnerez-
 vous, & n'irez vous point
 chercher les Etrangers d'O-
 rient & d Occident pour rem-
 plir leurs places à vostre Fes-
 tin, comme vous les en me-
 nacez pour les punir?

Non, Messieurs, nostre
 Dieu est trop bon, les mise-
 ricordes n'ont point de bor-

Novembre 1698. M

138 MERCURE

nes. Il se sert de tout pour faire entrer ses enfans dans sa maison, & quand sa douceur ne les a pû toucher, il veut qu'on les force. C'est ainsi qu'il s'en explique par sa sainte parole; *compelle intrare*. Mais quoy? Seroit il permis de forcer des hommes d'entrer dans la maison de l'Epoux & de manger à sa Table? Ce sont vos plaintes, mes Freres separez, auxquelles je ne puis rien répondre, sinon que Jesus-Christ a commandé de le faire.

Mais qui est ce, ô mon Dieu,

qui feroit assez fort, assez puissant pour le faire. Louis connu sous le nom de Grand, autant par sa pieté & par son zele pour la vraye Religion, que par la valeur de ses Armes, l'a entrepris, & il y a travaillé heureusement depuis plusieurs années, persuadé que son Regne, quelque glorieux qu'il soit, ne seroit digne du Fils aîné de l'Eglise, que quand il l'auroit couronné de la conversion de tous les Heretiques, & de la réunion de tous les Sujets dans une mesme Foy, & dans un mesme Culte.

M. J.

140 MERCURE

En effet, si ce grand Roy n'avoit cherché que la gloire du monde, ne seroit-il pas à la fin de ses desirs? Y eut-il jamais Regne plus heureux, plus long, plus absolu que le sien, & depuis qu'il y a des Rois, en est-il qui ayent esté plus connus? N'en est il point venu de plus loin que de Saba pour entendre sortir les oracles de sa bouche, & estre témoins de sa magnificence? Y en eut-il de plus aimé de ses Sujets, de plus craint de ses voisins, de plus flatté de la fortune?

L'Europe l'a veu, elle en a tremblé par dépit, & s'il se pouvoit qu'on ramassast tout le sang qu'elle a repandu depuis plus de soixante années pour en marquer son ressentiment, ne feroit il point une grande Mer dont les flots plus irritez à certaines tempestes sembloient devoir engloutir tout le Royaume, qui cependant se sont venus briser aux pieds de son Roy comme aux pieds d'un Rocher, sans qu'il en ait esté ébranlé.

Cela contenteroit sans doute l'ambition d'un Prince

142 **MERCURE**

moins religieux; mais celle de ce grand Roy n'a esté que de faire régner encore plus la vraye Eglise en ses Estats que luy mesme, & si on en pouvoit douter, les Seminaires fondez, les Missions establies, ses Tresors ouverts, les blens dont il a comblé ceux qui ont voulu adorer Dieu, les soins, sa sollicitude, sa douceur dans un temps, sa severité dans un autre, n'en seront-ils pas des monumens que le temps ne scauroit effacer, & quand l'envie qui en veut ordinairement aux plus

GALANT. 143

grands hommes, fermeroit la bouche à ceux qui le pourroient raconter à la posterité, des monceaux de pierre auxquels elle ne peut imposer une pareille loy, ne crieront-ils pas de tous les coins de la France, qu'ils estoient autrefois les Temples d'une fausse Religion, & que c'est Louis le Grand qui les a renversez?

En vain un monde d'ennemis s'est élevé pour les vanger, le Dieu qui en avoit arresté les ruines estoit encore plus fort, & ne l'a pas voulu souffrir. Autant de fois qu'ils se sont effor-

144 MERCURE

cez d'y travailler, autant de fois a-t-on veu tomber sur eux comme sur les enfans des Juifs quand ils ont voulu refaire le Temple de Jerusalem, un feu qui a embrasé en moins de rien des Villes superbes, des Provinces entieres, des millions d'hommes.

Ce feu auroit consumé tout le reste sans doute, si le grand Roy qui le portoit ne s'estoit arresté, & n'avoit fait la Paix, touché de voir qu'une partie de la gloire de l'Eglise n'estoit bastie que sur les ossemens de ses propres enfans,

&

& pour empêcher que la posterité n'appriſt ce qu'elle auroit eu de la peine à croire que ceux qui auroient dû être les peres & les protecteurs de l'Eglise, & qui en portoient les titres les plus ambitieux, avoient été les premiers à répandre son sang & à la deshonorer.

Qu'on ne diſe donc pas que c'est épuisement d'hommes & d'argent qui a obligé ce grand Roy à faire la Paix, & non pas l'intereſt de l'Eglise. La France a-t-elle jamais manqué? A-t-elle dimi-

Novembre 1698. N

146 MERCURE

nué quelque chose de sa magnificence, au milieu de la plus forte Guerre? N'a-t-elle pas des ressources inépuisables? Le Dieu des Armées ne l'a-t-il pas toujours partagée d'une manière sensible dans les grandes occasions? Pour moy, Messieurs, j'ay cette confiance en la protection de l'Eternel, que quand il seroit vray que la France auroit manqué d'hommes & d'argent; Dieu auroit encore comme j'autrefois, fait des miracles en sa faveur; & auroit envoyé ses légions d'An-

M. de la Rochelle

ges combattre pour la gloire de la nation, & pour une aussi juste cause.

Qu'on n'appelle pas haine non plus la force que ce grand Roy a employée & qu'il employe encore quelquefois contre son cœur pour ramener tous ses Sujets au sein d'une même Eglise. Ce n'est pas haine, Messieurs, quand on ne nous force que pour nostre bien. C'est amour, c'est tendresse, & que ceux qui parlent aussi injustement fassent reflexion que s'il les frappe, c'est doucement, que c'est en pere,

N ij

148 MERCURE

& non pas en Roy, & que si sa bonté ne retenoit ses coups, leurs mutineries, leur opiniâtré, leurs assmblées devenues publiques contre les Loix, contre les Ordonnances, demanderoient de luy des exemples de severité & de justice.

Ne blâmez donc plus sa conduite, Nouveaux Convertis. Si ce grand Roy vous frappe quelquefois, c'est pour vostre bien, c'est qu'il y est forcé luy-mesme; *compelle intrare*, & demandez plutôt avec nous, comme nous

vous le demandons tres-humblement, ô mon Dieu, de luy donner encore de plus longues années pour achever le grand ouvrage qu'il a commencé, & un Regne toujours plus heureux.

Et vous, Ministres des Autels, au nom de qui j'ay l'honneur de parler, & à qui je m'adresse presentement, forcez les aussi de vostre costé d'entrer dans la Maison de vostre Maistre; car c'est à vous encore plus qu'aux Princes de la Terre à qui le Sauveur commande de le faire. C'est la

N. iiij

nous qui sommes les vrais serviteurs du Festin ; mais que ce soit d'une manière différente. Dieu a mis l'Épée à la main des Rois, ils doivent l'employer à son service ; mais pour nous, nos Armes, ce sont nos paroles, nos bons exemples & nos prières. *Ite in vicis, plateasque Civitatis.* Allez donc, chers Pasteurs, allez dans leurs maisons, allez par tout chercher ces pauvres Brebis égarées pour les ramener au troupeau. Parlons leur, sollicitons-les sans cesse. S'ils ne nous entendent

GALANT. 151

pas pour la première fois; ne nous rebutons point; peut-estre nous entendront ils une autre. Plantons toujours dans la Vigne du Seigneur, peut-estre qu'à quelque heure il y donnera de l'accroissement. Semons toujours dans le Champ du Seigneur; peut-estre nous donnera-t-il du fruit en son temps. Mais surtout, chers Ministres, beaucoup de douceur, beaucoup de patience; & rassurons nous que la force fait des esclaves, que la violence fait des hypocrites; & que c'est

N iij

152 **MERCURE**

douceur qui gagne les cœurs ;
& si vostre douceur, si nos sol-
licitations ne peuvent rien
faire sur eux , qu'ils ne se
prennent qu'à eux mesmes de
leur perte, & non pas à nous.
Nous aurons obey au com-
mandement de nôtre Maistre,
nous aurons esté fidelles à
nostre-ministere.

Mais quoy , à la fin les
abandonnerons-nous à leur
sens reprové ? Non , chers
Pasteurs , puisque Dieu luy-
mesme ne le fait pas , & si
vostre douceur , vos bons
exemples & vos soins ne les

GALANT. 153

ont pû toucher ; servons nous des dernières Armes que Dieu nous a données , qui sont les larmes & la priere. Répandons nos Ames & nos cœurs devant la Majesté du Tout-puissant. Joignons nous ensemble , peut estre écoute-ra-t-il nos cris.

O grand Dieu, qui faites tout ce qu'il vous plaist , qui tournez à vostre gré l'esprit & les cœurs des hommes, nous avons presché, ils ne nous ont pas entendu. Nous avons crié, ils ont esté sourds à nos voix. Nous les avons

154 MERCURE

voulu forcer, ils nous ont
toujours résisté. Forcez-les
donc vous-mesme, ô mon
Dieu, d'entrer dans vostre
sainte Maison par la douceur
& par la puissance de vostre
grace. Dissipez les épaisses
tenebres de leur esprit. Ostez
leur ce cœur dur, ce cœur
de pierre qui les rend insen-
sibles à tout. Faites leur con-
noître vous mesme la verité.
Faites qu'ils l'aiment, afin qu'il
n'y ait plus dans ce grand
Royáume, qu'un Dieu, qu'un
Roy, qu'une Foy, qu'un Pas-
teur.

Le premier jour de ce mois, Feste de tous les Saints, le Roy fit la distribution des Benefices comme il a accoutumé de la faire dans toutes les Festes Solemnelles. M^r l'Evesque de Frejus fut nommé à l'Evesché de Secz. Il a esté Agent General du Clerge, & il est Fils de feu M^r Daquin, Premier Medecin de Sa Majesté. Il a demandé un Evesché moins considerable que celuy qu'il quitte, parce qu'il a cru qu'il y vivroit plus en repos. Je n'en dis point les raisons, elles sont assez con-

nuës. On trouve beaucoup de prudence dans la demande qu'il a faite de l'Evesché de Seez, en abandonnant ce-
luy de Frejus.

M^r l'Abbé Fleury, Aumos-
nier du Roy; après l'avoir esté
de la Reine, a succédé à M^r
Daquin dans l'Evesché de
Frejus. Il est considéré, esti-
mé, & aimé de toute la Cour,
qui a témoigné beaucoup de
joye de sa nomination.

L'Evesché d'Aler a esté
donné à M^r Tafforeau, Grand
Vicaire & Official de l'Arche-
vesché de Sens, & Doyen de

GALANT. 157

ce Chapitre. Il est Fils d'un Conseiller au Presidial de Sens , & a fait voir par de doctes & touchantes Predications, qu'il excelle dans la Chaire. Le Roy ayant entendu parler de ses grandes qualitez, & voulant un homme zelé & laborieux pour estre Evesque d'Alet, l'a nommé sans qu'il en sceust rien, & sans qu'il l'eust demandé. M^r Tafforeau a eu mesme de la peine à se resoudre d'accepter l'honneur qu'il a receu par cette nomination. Cela est beau pour le Roy, & glo-

158 MERCURE

rieux pour celuy qu'a choisi sa Majesté. L'Evesché d'Alen estoit vacant par la démission volontaire de M^r Melian, que sa mauvaise santé & ses incommoditez ne laissoient pas en estat de bien remplir les devoirs d'Evesque.

Sa Majesté a donné l'Abbaye des Trois Fontaine à M^r l'Evesque de Toul. Vous sçavez qu'il y a quelque temps qu'il refusa l'Archevesché de Bordeaux. Il est Fils de M^r le Marquis de Bissy, ancien Lieutenant General des Armées du Roy, Lieutenant

de Roy en Lorraine, & Gouverneur de Nancy.

M^r l'Abbé de Livry a esté pourveu de l'Abbaye de Saint Sernin de Toulouse. Il est encore fort jeune, & Fils de M^r de Marquis de Livry, Premier maistre d'Hostel du Roy, qui a succedé dans cette Charge à M^r de Livry son Pere. Il sert avec beaucoup d'assiduité, & rien n'échape à son application.

M^r l'Abbé d'Annery, ancien Curé de Saint Germain en Laye, a obtenu l'Abbaye de Chery, & celle de Marolle

160 MERCURE

en Flandres, a esté donnée au Pere de la Barre, qui en estoit Prieur.

Madame de la Rochefoucault a esté gratifiée de l'Abbaye de Saint Sauveur d'Evreux. Elle est Niece de la deffunte Abbessse.

Madame Drouy, Sœur de M^r le Marquis d'Etampes, Premier Gentilhomme de la Chambre de Monsieur, a eu celle de Pacy.

Messire Joseph de Beaufort, Prestre de Paris, a esté pourvû du Prieuré de Lonjumeau. Il a esté Directeur de l'Hopital

GALANT. 161

des Incurables, Chanoine de,
la Cathedrale de Chalons, Ar-
chidiacre de Joinville, puis
Theologal, & a fait pendant
plusieurs années les fonctions
de Grand Vicair de M^r l'E-
vesque de Chalons, aujour-
d'huy Archevesque de Paris,
estant aussi Superieur du Petit
Seminaire. Il est homme de
Lettres, tres-profond en l'in-
telligence de l'Ecriture & des
Peres de l'Eglise, & entend par-
faitement la Langue Grecque.
C'est luy qui a donné au Pu-
blic les Extraits de Platon qui
ont esté imprimez depuis
Novembre 1698. O

quelque temps. Il a beaucoup d'érudition, & est d'ailleurs grand homme de bien, fort aisé à vivre dans le commerce du monde, quoy qu'il soit tres retiré. Feu Madame de Vandeuil, Femme de M^r le Marquis de Vandeuil, Lieutenant des Gardes du Corps, & Maréchal des Camps & Armées du Roy, estoit sa niece. Il est Frere de l'Abbé Regulier de Sessons, Ordre de Cisteaux, Abbaye fameuse par l'austerité des Religieux qui y vivent comme à la Trape.

On écrit de Rome que

Sa Sainteté fait travailler à
 des Fonts Baptismaux, qu'
 elle place dans la première
 Chapelle à gauche en entrant
 dans Saint Pierre. Il n'y aura
 rien de plus magnifique. La
 Chapelle est de haut en bas
 incrustée de divers Marbres
 d'une beauté surprenante,
 avec trois grands Tableaux
 de la main de Carlo Marat.
 Ce qu'on appelle Fonts Bap-
 tismaux est une ancienne
 Urne de figure ovale, fort
 grande, large & profonde,
 d'un Porphyre le plus beau,
 le plus éclatant, & le plus

Oij

164 **MERCURE**

uny que l'on puisse voir. Cette Urne est fort ancienne, & fut faite autrefois pour y mettre les cendres de l'Empereur Adrien, & placée dans le *Moles Adriani*, enfermé dans le Chasteau Saint Ange. On la tira de là il y a près de sept cens ans pour y mettre les Reliques de l'Empereur Othon, grand Bienfaicteur de la Sainte Eglise. Enfin le Pape Innocent XH. s'en sert aujourd'huy fort à propos pour le Baptisme. Il la fait couvrir d'une espèce de Couronne de Bronze, jetté d'un admira-

GALANT. 165

ble travail, & doré par intervalles, qui coûtera plus de trente mille écus Romains. Voicy l'Inscription que l'on gravera en lettres d'or sur un Marbre noir, qui sera appliqué au fond de la Chapelle en face des Fonts.

INNOCENTIUS XII.

P. M.

REGENERANDIS FILIIS HOMINUM
ET IN DEI FILIOS ADOPTANDIS.

M. DC LXXXKVIII.

On a établi à Dole un Ho-

166 MERCURE

pital General d'une nouvelle methode, avec laquelle par des mesures certaines on y a fait cesser absolument la mendicité, & mesme la fainéantise. Le Roy a secondé le zele des Habitans par des marques de sa liberalité. La maison où sont les pauvres qu'on appelle la Charité, est d'une propreté achevée. Beaucoup d'Etrangers vont la voir par curiosité, & tout le monde en louë le bel ordre. Ce que l'on admire davantage dans cette nouvelle methode de charité, c'est que les Reglemens en

font si beaux, que le magistrat estant bien de concert pour l'observation exacte de toute la Police que l'on établit par là, il arrive que non-seulement les pauvres sont merveilleusement secourus ; mais qu'il n'est point de particulier qui n'en tire de l'avantage, du moins par le repos où l'on vit d'estre délivré de l'importunité des pauvres. On établit dans cette maison jusqu'à seize sortes de Manufactures où l'on fait de tres-beaux ouvrages, & les plus nécessaires dans les deux

168 **MERCURE**

Bourgognes. On voit tout le Plan de cette methode de charité dans deux petits Livres qu'un Pere Jesuite a donnez au Public, dont l'un a pour titre, *Projet, & l'autre; l'Establissement de la Cbarité de la Ville de Dole*, On trouve à la teste du Projet le nom de M^r de Vau-bourg, Intendant de la Fran-che-Comté. C'est au zele de ce ministre que le Public est obligé de cette nouvelle methode, qui est certaine pour venir à bout d'executer les Edits & la volonté du Roy en cette matiere, de faire cesser par
tout

tout la mendicité. Cet exemple pourra être suivi dans le Royaume, par ceux qui ont du zele pour les Hôpitaux Generaux, & de la tendresse pour les pauvres.

Le 7. de Septembre dernier jour de Dimanche, cet établissement de la Charité ayant esté réglé à Dole, on distribua le pain aux Pauvres de la Ville dans la Sainte Chapelle, à huit heures du matin, après la Messe, & après l'Instruction & les Prieres publiques qu'on fit pour les Bienfaicteurs de cette Mai-
Novembre 1698. P

470 MERCURE

son. Les pauvres honteux furent reglez ce jour-là; les malades qui n'estoient pas à l'Hostel-Dieu furent secourus, & on mit l'ordre pour les passans. Le lendemain, on habilla cent trente pauvres qui devoient entrer à la Charité. Les Garçons sont vestus de rouge, les Filles d'un gris minime, & les uns & les autres d'une grande propreté. On fit ce jour-là, qui estoit celuy de la Nativité de la Vierge, une Procession solennelle, où assisterent tous les Corps Seculiers & Regu-

liers de la Ville. La Procession s'estant terminée à la Charité, on y chanta le **TE DEUM**, pour rendre graces à Dieu du succès de cette entreprise. On fit ensuite aux pauvres de la Charité un Festin où rien ne manquoit. Les Garçons furent servis par les principaux de la Ville, & les Filles par les Dames les plus distinguées, La pluspart de ceux qui virent la solemnité de cette Procession en répandirent des larmes de joye.

Ce sera sans doute faire plaisir à tous ceux qui sont

Pij

172 MERCURE

curieux d'Estampes , que de leur donner avis que le S^r Perou, Concierge de l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture, logé dans la mesme Academie proche du Louvre, continuë de vendre différentes Estampes, gravées par les plus habiles hommes, anciens & modernes.

Les vers que vous allez lire sont de M^r de la Coste.

POUR UNE AIMABLE
 personne qui vouloit que
 son Amant tçeuft faire des
 Vers.

*P*Oussé d'une verve secrette
 Mon esprit charoüille mes sens;
 Plus je me tâte, & mieux je sens
 Que bien tost je seray Poëte.

§
*O Dieux, quelle métamorphose !
 Moy qui ne fis jamais de Vers,
 Emeu par cent transports divers,
 Je ne puis plus aimer la Prose.*

§
*Jadis Partisan de l'Epée,
 Le Dieu Mars faisoit mon plaisir;*

P. iiij

174 MERCURE

*Aujourd'huy d'un nouveau desir,
Mon ame se sent occupée.*

¶

*Apollon vient prendre la place
Où regnoit ce Dieu des hazars.
Garde qui voudra les Ramparts,
Pour moy, je cours vers le Parnasse.*

¶

*Heureux dans l'espoir qui m'en-
chante*

*Si m'animant par ses douceurs
Quelqu'une des charmantes Sœurs
Me tend une main bienfaisante.*

¶

*L'Amour est le Dieu qui m'in-
spire :
C'est luy seul qui regle mes pas :*

Avec luy que ne peut on pas ;
Et sans luy que peut on bien dire ?

§

Philis par ses dons si charmante
Veut qu'en Verson peigne ses yeux.
Pour luy faire agréer les vœux
D'une Ame tendre & languis-
sante.

¶

Ainsi bannissons les obstacles
Que la crainte vient m'opposer.
Pour luy plaire, je puis oser
Promettre & faire des miracles.

§

La Belle en doutera peut estre,
Mais pourtant quand on aime
bien,

P iij

*L'Amour sçait trouver le moyen
D'un Apprenty d'en faire un
Maistre?*

¶

*Que cette Mer ou je m'en-
barque*

*Ait mille dangereux Rochers,
Je me ris de tous les dangers
S'il daigne conduire ma Barque.*

¶

*La vive ardeur qui m'encon-
rage*

*Pourra par un puissant effort,
Lorsque j'auray quitté le Port,
Me faire éviter le naufrage.*

¶

J'iray sans crainte à pleine voile

*Au gré des flots, au gré du vent,
Si la bourasque me surprend
Philis me servira d'Etoile.*

Il y a longtems qu'on parle du present que le Roy a fait à l'Eglise Cathedrale de Strasbourg. Il consiste en une Croix d'argent de sept pieds de haut, & en six Chandeliers d'environ cinq pieds & demy chacun. La hauteur qui fait juger du poids en marque assez la richesse, mais quoy que la matiere en soit precieuse, cet ouvrage est encore beaucoup plus confide-

rable du costé du travail. Si tost qu'on sçeut que la Croix & les Chandeliers estoient à Strasbourg, les plus habiles Orfèvres de ce Pays-là allerent les voir, & furent si surpris, tant du dessein que de l'execution, qu'ils demanderent permission à M^r le Marquis d'Uxelles de les faire desfigurer, & graver ensuite, pour leur servir de modele lors qu'ils entreprendroient quelque ouvrage de cette nature. Vous jugez bien que les ouvrages dont je vous parle sont de M^r de Lainay, & qu'ils ne

GALANT. 179

peuvent venir que de luy, puis-
que c'est le Roy qui les a fait
faire. Ce present estoit accom-
agné de trois Ornemens d'E-
glise qui consistent en deux
Devans d'Autel pour chacun,
en Chasubles, Chapes, Tu-
niques, Etoles, Manipules,
Coussins, Echarpes, Voiles,
Burettes & Pales. Ces Or-
nemens sont, l'un de Velours
cramoisy, l'autre de Velours
vert, & le troisiéme de Satin
blanc, Ils sont tous trois bro-
dez d'or. Il y a de plus un
Dais de Satin blanc aussi bro-
dé d'or. Le Service fut solem-

nel le jour que ces Ornemens furent benits par M^r l'Archevesque de Dublin, Grand-Vicaire de Strasbourg. Il officia Pontificalement à la Procession, à la grande Messe, & à Vespres. On se servit de tout l'Ornement rouge, & de toutes les Chapes des deux autres. Il est malaisé de s'imaginer l'effet que produisirent tant de richesses ensemble. L'Eglise estoit remplie jusqu'aux voutes, & on ne se laissoit point d'admirer la richesse du present du Roy. Outre la Musique du Chœur à

GALANT. 181

laquelle on avoit travaillé longtems auparavant, il y avoit aux Orgues des Trompettes & des Timbales. On fit cette ceremonie en action de graces du present, & on choisit le 23. d'Octobre, en memoire du jour que Sa Majesté avoit fait dire la premiere Messe dans cette Cathedrale apres la soumission de la Ville, il y avoit ce jour là dix-huit ans. Le Chapitre a fait faire une Oraison particuliere pour rendre graces à Dieu de ce que le Roy a reestabli le Culte de la vraye Re-

182 **MERCURE**

ligion dans cette Eglise, & il l'a fait imprimer dans son Breviaire. Quoy que je ne mette pas ordinairement de Latin dans mes Lettres, comme cette Oraison est courte, & que le cas est nouveau, je ne puis m'empescher de vous l'envoyer.

DEus qui in veteri lege, templum per Judam Machabam vero cultui restituisi, & templum hoc, per Ludovicum Regem Christianissimum, magnificè ornatum, Sacro cultui redere dignatus es, presta quesu-

nos, ut ejusdem restitutionis diem, annuâ devotione recolentes, quoties illud beneficiâ petaturi ingredimur, cuncta nos impressasse lætemur. Per Dominum nostram.

Il se trouva un grand nombre de Comtes à cette cérémonie. Vous sçavez que c'est la qualité des Chanoines de Strasbourg. Ils ont député au Roy M^r le Comte de Mourbaq, Frere de madame la marquise de Dangeau qui est de leur Corps pour remercier Sa Majesté.

184 MERCURE

L'on mande de Rennes en Bretagne du 14. de ce mois, que M^r Desplaces Poulart le Fils y a soutenu une tres belle These dediée à Monsieur le Comte de Thoulouse, Gouverneur de la Province. L'Assemblée fut tres illustre, tant à cause de M^s du Parlement qui s'y trouverent, que d'un tres grand nombre de personnes de qualité, & autres Gens de merite & de distinction, qui vinrent entendre avec une joye extrême les louanges de ce grand Prince. Le lieu choisi pour cette ceremonie es-

toit richement tapissé, & on y avoit élevé une Estrade avec un Dais magnifique de Velours cramoisy relevé en broderie d'or. On y plaça un Fauteüil avec un Carreau magnifique sur lequel on posa la These qui estoit de Satin, ornée d'un Cadre doré, enrichy de plusieurs Ornemens qui marquoient la haute dignité d'Amiral de France dont Monsieur le Comte de Thoulouse est revestu. L'ouverture de cette These fut faite par M^r de Guarian, Conseiller au Parlement, qui ha-

Novembre 1698. Q

186 MERCURE

rangua avec un applaudissement general, après que le Répondant l'eut fait d'une maniere pleine d'esprit. Il se presenta tant de personnes pour argumenter, & pour faire l'Eloge du Heros dont on celebroit la Feste, qu'il auroit falu huit jours entiers au Soutenant pour répondre à toutes leurs objections. Mais on peut dire à la louange de ce jeune Philosophe, que s'il fut bien attaqué, il se deffendit encore mieux. Ses solutions parurent si ingenieuses, & il les donna avec tant de grace, qu'il

s'attira l'admiration de tous ceux qui l'entendirent.

Je vous avertis, Madame, que ce que vous souhaitiez est arrivé. On ne peut jamais traiter trop amplement certaines matières heureuses dont tout le monde a besoin de s'instruire, & c'est une raison obligée. M. l'Abbé de Bellegarde a augmenté son livre inappréciable de quelques conversations pour des personnes polies. Le Sr Guignard Libraire, qui demeure sur Saint Jacques à l'Image Saint Jean, en débite une seconde Edition, beau-

Qij

coup plus correcte que la première, l'Auteur ayant bien voulu repasser sur tout son ouvrage, & prendre garde à ce qui pouvoit s'y estre glissé contre la verité de l'Histoire & la pureté du Stile. L'augmentation qu'il y a faite est d'ailleurs considerable. Elle est sur les vertus heroïques depuis la page 206. jusqu'à la page 289. Tout ce qu'il écrit est fort estimé, & c'est avec beaucoup de Justice.

Le mesme Libraire debite depuis quelques jours un autre Livre d'une grande utili-

ré , mais il est d'une autre nature. Il a pour titre, *Sentiment que la Retraite inspire sur les principales veritez de la Religion*, & il est divisé en trente & un articles, qui contiennent autant de veritez dont on tire le sujet de la Retraite, & qui sont rangées suivant la methode de Saint Ignace. Ce petit ouvrage, rempli par tout d'onction, est du Pere Louis Doucin, Jesuite. Ce sont de simples, mais de vives Reflexions dont quelques Ames s'étant senties pénétrées, durant une retraite de huit ou dix jours

ont voulu conserver l'impression toute l'année. Pour cela, chaque jour du mois elles en fissent un article, & en font même quelquefois le sujet de leur Meditation. Les paroles de l'Ecriture qui sont au bas de chacun de ces articles, & la pratique de piété conforme aux Reflexions dont elle est précédée, doivent servir le long du jour d'occupation aux personnes qui voudront tirer quelque profit des Reflexions.

Le S^r Michel Brunet, Libraire au Palais, chez qui se

debitent tous les Ouvrages Galans, vient de nous en donner un nouveau sous le titre des *Sœurs Rivaies*. L'Auteur assure qu'il n'y a rien d'inventé dans les faits essentiels, & que les deux Rivaies dont il rapporte les aventures, sont encore dans la plus belle façon de leur âge. Il seroit fort malaisé de mieux réussir qu'il a fait à peindre dans la Cadette le caractère d'une inclination louable, & dans l'Aînée les emportemens d'une violente passion. Son Style est net & fort pur, &

l'on peut dire que s'il a meslé quelques fictions au corps de l'Histoire, ellesy sont insinuées d'une maniere si naturelle, que bien loin d'en blesser la verité, elles se servent qu'à luy donner du brillant.

On trouve chez le mesme Libraire un autre Livre nouveau intitulé. *Le Puits de la verité, Histoire Gauloise.* Le Style n'en est point du tout Gaulois, au contraire, il fait souvent entendre beaucoup en fort peu de mots, & d'une maniere tres agreable. S'il ya de la Satire, elle est genera-

le

le, & tout le monde en peut profiter sans qu'on la puisse appliquer particulièrement à personne. Ce que l'on peut dire de ce Livre sans entrer dans le détail, c'est qu'il est tout plein de saillies d'esprit, qui parlent d'une imagination très-vive.

Vous vous souvenez, Madame, que dans ma dernière Lettre, je laissay Madame la Duchesse de Lorraine à Vitry où elle estoit arrivée le 23, d'Octobre. Avant que cette Princesse en partist, M^r Lirot, Doyen du Chapitre

Novembre 1698. R

194 MERCURE

Royal de Vitry, la complimenta en ces termes à la teste de son Corps.

MADAME,

NOUS voyons aujourd'hui V. A. R. sortir de nos Frontières à peu près comme la Colombe sortit autrefois de l'Arche. Le Deluge estoit pour lors cessé; nos Guerres sont aussi heureusement terminées. Elle fut la Messagere de la reconciliation du Ciel avec la Terre, & vostre étroite alliance avec Monseigneur le Duc.

Madame de Vitry

de Lorraine, est le gage & le
 Sceau inviolable de la Paix que
 nostre Grand Monarque vient
 de donner à toute l'Europe. Tous
 les Peuples en sont si fort con-
 vaincus que V. A. R. s'apper-
 çoit sans doute de leur joye ex-
 traordinaire. Dans tous les lieux
 où elle passe, on y accourt de tou-
 tes parts. On pourroit mesme dire,
 que les malades font des efforts
 pour avoir la consolation de voir
 une Princesse en qui la grace &
 la nature ont réuni tant de mer-
 veilles, mais pour nous qui som-
 mes destinez au ministere des Au-
 tels, nous nous contentons de re-

peter icy les paroles que les Pres-
tres dirent autrefois à Judith,
en la felicitant du repos qu'elle ve-
noit de procurer à toute la nation,
que vous estes, *Madame*, la
gloire de Jerusalem, la joye d'Is-
raël & le bonheur de nos Provin-
ces. Penetrez de ces sentimens,
nous conjurons le Ciel de vous
donner de longues & heureuses
années, de benir vostre mariage,
& de le recompenser d'une poste-
rité digne du noble Sang dont
vous estes issuë. Ce sont les vœux,
Madame, du Chapitre Royal
de Vitry, qui vous assure par
ma bouche de ses tres humbles

Soumissions & de son profond respect.

M^r Lirot qui prononça ce compliment, est Frere de la premiere Femme de Chambre de Madame la Duchesse de Lorraine. Elle a esté choisie par Monsieur & par Madame pour demeurer avec cette Princesse en Lorraine,

Le 24. du mois passé, Madame la Duchesse de Lorraine partit de Vitry après avoir entendu la Messe dans l'Eglise Collegiale, où M^r l'Evêque de Chalons luy pres-

R. iij

ſenta l'Eau-benite , & le ſoir elle arriva à Sermoife , où elle receut les complimens de **M**onſieur le Duc de Lorraine , par Milord Carlingford, Chef de ſon Conſeil , & Colonel du Regiment de ſes Gardes. Le lendemain , ce Prince qui s'eſtoit rendu le matin aux environs de Sermoife , ayant eſté averty par **M** le Comte de Couvonges, que Son Alteſſe Royale avoit diſné , vint avec ſes Carroſſes au logis où elle eſtoit , accompagné de tous ſes Officiers, & d'un grand nombre de Gen

fist hommes Lorrains. Alors
 M^e le Comte d'Armagnac pre-
 senta Monsieur le Duc de
 Lorraine à la Princesse, qui
 alla sur le degré au devant de
 luy. Il la salua en la baisant
 des deux jouës, & ensuite il
 baïsa les Dames qui l'accom-
 pagnoient. Madame la Prin-
 cesse de Liffbonne luy pre-
 senta tous les Officiers du
 Roy, qui le remercièrent de
 ses presens. Les Pages de Sa
 M^e eurent chacun une Bague.
 On en avoit donné d'un plus
 grand prix à M^r Desgranges, à
 M^r du Saussoy, & à M^r de Cam-

bray, maistre d'Hostel de Sa
Majeste. La Livrée eut avec
Louis, sans les presens de Ma-
dame la Duchesse de Lorrain-
ne. Après cela les Carosses
s'estant rangez, Monsieur le
Duc de Lorraine conduisit
par la main Son Altesse Roya-
le dans le Carosse, où il se
mit à sa gauche. Le jeune
Prince son Frere, nommé le
Prince François, se mit sur le
devant avec Mademoiselle de
Lislebonne, & aux Portietes,
Madame de Lislebonne, &
Madame de Marré. A un

quart de lieuë de là, M. l'Evêque d'Osnabruk, autre Frere de Monsieur le Duc de Lorraine, se presenta, & se mit en troisiéme au devant, Là se trouverent aussi les Gardes & les Chevaux-Legers de ce Prince qui releverent les Gardes du Roy, M^r de Bulca, Exempt des Gardes du Corps, ayant pris congé de la Princesse, qu'il avoit conduite jusque là. Leurs Alteſſes estant arrivées à Bar en cet équipage, trouverent sous les Armes dans les deux Avant-cours les Soldats des Gardes

202 MERCURE

qui estoient en haye, & les Suisses dans la Cour & dans la Chapelle, où elles descendent pour recevoir la Benediction Nuptiale qui leur fut donnée par le grand Aumônier en Mitre & en Crosse, Privilege que luy donne la Prevosté de Saint Dier. Il y avoit un Prie-Dieu, & un autre à droit pour M^{rs} d'Osna-bruck avec des Fauteuils de Velours rouge derriere. Deux Abbez tintent le Poisse. La coremonie estant finie, l'on monta dans l'Appartement, dont la premiere Chambre

GALANT. 203

estoit tapissée de Velours rouge à ramage & à fond d'or. Il y avoit un grand Lustre d'argent dans le milieu, un Dais, des Plaques d'argent, & deux grands Miroirs. La seconde Chambre avoit une très belle Tapissierie qui représente les douze mois de l'année. Plusieurs pieces de la mesme Tapissierie ornoient encore la Chambre suivante, dans laquelle estoient deux gros Lustres de Cristal, des Plaques, & sur la Table de gros Vases d'argent & des Plaques avec un Dais de Ve.

204 MERCURE

jours rouge. Dans la Chambre du Lit, il y avoit sur la Cheminée une grande machine sur laquelle estoit une grande Glace dans le milieu, & aux costez de grandes Plaques d'argent élevées en bosse. Dans le milieu de la Chambre au pied du Lit, estoit un gros Lustre d'argent, avec six Guéridons, deux grands Chenets, trois miroirs à bordure d'argent, & deux grosses Plaques à deux branches aux costez du Lit, qui estoit d'un gros de Tours fond blanc en broderie d'or & d'argent.

façon de la Chine, doublé d'une grosse Moire d'or à fleurs blanches. Mr le Duc de Lorraine présenta à S. A. R. Madame la marquise d'Heraucour sa Dame d'honneur, Madame la Marquise de Lenoncourt sa Dame d'atout, & les autres Dames & Officiers destinées pour la servir. De là on vint souper dans une grande Salle, où l'on trouvoit d'abord un grand Buffet avec des gradins remplis de Bassins & de Vases d'argent & de vermeil doré, deux gros Lustres d'argent dans le milieu, une tres-

202 MERCURE

qui estoient en haye, & les Suisses dans la Cour & dans la Chapelle, où elles descendirent pour recevoir la Benediction Nuptiale qui leur fut donnée par le grand Aumônier en Mitre & en Crosse, Privilege que luy donne la Prevosté de Saint Dier. Il y avoit un Prie-Dieu, & un autre à droit pour M^{rs} d'Osna-bruck avec des Fauteuils de Velours rouge derriere. Deux Abbez tintent le Poisse. La Ceremonie estant finie, l'on monta dans l'Appartement, dont la premiere Chambre

GALANT. 203

estoit tapissée de Velours rouge à ramage & à fond d'or. Il y avoit un grand Lustre d'argent dans le milieu, un Dais, des Plaques d'argent, & deux grands Miroirs. La seconde Chambre avoit une très belle Tapissierie qui represente les douze mois de l'année. Plusieurs pieces de la mesme Tapissierie ornoient encore la Chambre suivante, dans laquelle estoient deux gros Lustres de Cristal, des Plaques, & sur la Table de gros Vases d'argent & des Plaques avec un Dais de Ve.

204 MERCURE

lours rouge. Dans la Cham-
bre du Lit, il y avoit sur
la Cheminée une grande ma-
chine sur laquelle estoit une
grande Glace dans le milieu,
& aux costez de grandes
Plaques d'argent élevées en
bosse. Dans le milieu de
la Chambre au pied du Lit,
estoit un gros Lustre d'argent,
avec six Guéridons, deux
grands Chenets, trois miroirs à
bordure d'argent, & deux gros-
ses Plaques à deux branches
aux costez du Lit, qui estoit
d'un gros de Tours fond blanc
en broderie d'or & d'argent.

façon de la Chine, doublé d'une grosse Moire d'or à fleurs blanches. Mr le Duc de Lorraine présenta à S. A. R. Madame la marquise d'Heraucour sa Dame d'honneur, Madame la Marquise de Lenoncourt sa Dame d'atout, & les autres Dames & Officiers destinez pour la servir. De là on vint souper dans une grande Salle, où lon trouvoit d'abord un grand Buffet avec des gradins remplis de Bassins & de Vases d'argent & de vermeil doré, deux gros Lustres d'argent dans le milieu, une tres-

206 MERCURE

belle Tapifferie & des Plaques d'argent tout autour.

Au bout de cette Sale étoit une Estrade élevée de deux marches, sur laquelle estoit la Table couverte de Potages de toutes façons. M^r le Comte d'Armagnac, M^r le Chevalier de Lorraine, M^r le Comte de Mansan, M^r le Prince Camille, Madame & mademoiselle de Lillebonne mangerent avec L. A. & dans une autre grande Sale à costé tenduë d'une Tapifferie de point de Hongrie éclairée par 26 Plaques façon d'argent à deux Bougies, il y

avoit quatre Tables de qua-
 torze couverts chacune, où les
 Seigneurs & les Dames mange-
 rent. Elles furent toutes servies
 en ambigu. Après le souper l'on
 monta dans la Chambre où le
 grand Aumônier benit le Lit,
 ensuite tout le monde sor-
 tit, & le coucher fut fait avant
 dix heures. Leurs Alteſſes ne se
 leverent qu'à onze. On des-
 cendit à la messe que celebra le
 même Aumônier. La Cour y
 estoit tres-grosse & tres-ſeſte,
 tant Hommes que Femmes.
 Au sortir de la Chapelle L. A.
 vint se mettre à table, où il

208 MERCURE

n'y eut que M^r d'Osabrük & le Prince François. La Table des Dames où estoit Madame de Lislebonne, fut servie dans la Salle où les quatre Tables estoient le jour précédent. Après le dîné Madame la Duchesse de Lorraine remonta dans sa Chambre pour recevoir les Harangues & les presents de tous les Corps de la Lorraine. L. A. allerent ensuite à la Comedie, d'où elles se mirent à table dans la Salle, avec toutes les Dames & Filles d'Honneur. C'estoit une Table en long de vingt quatre Cou-

vers. Il n'y avoit que Madame la Duchesse de Lorraine au bout, & aux deux costez M^r d'Osnabruk à droite; & à gauche, Monsieur le Duc de Lorraine, Madame de Lillebonne & Madame de marré ensuite; & du costé de M^r d'Osnabruk, le Prince François, Mademoiselle de Lillebonne, & après elle toutes les Dames. La table fut servie en entremets. Après le souper qui dura long temps, S. A. vinrent dans la grande Salle où le Bal commença. Personne ne s'assit, & on dansa, en se prenant par les

Novembre 1698. S

210 MERCURE

mains, comme lors qu'on tourne au menuet. Madame la Duchesse de Lorraine dansa beaucoup, & de la meilleure grace du monde. Elle avoit un habit de drap d'or, & M^r de Lorraine un rouge avec une Broderie d'or tres belle. Le Feu d'artifice finit la journée.

Je passe quelques jours de marche pour vous dire que Leurs Alteſſes de Lorraine eſtant arrivées à Pont-à-Mouſſon, en partirent le 8. de ce mois, & vinrent coucher à Jauville, petit Village à une bonne demy lieue de

GALANTIM 211

Nancy, dans le dessein d'y faire leur Entrée le lendemain Dimanche; mais le mauvais temps fit remettre jusqu'au Lundy 10. cette pompeuse cérémonie. Elle commença vers les onze heures du matin à la Porte Sainte Nicolas par une Compagnie de Bourgeois de Nancy appelée les Buttiers. Ce sont des hommes bienfaits, adroits, qui vont de temps en temps à la Porte, ou au Blanc, à qui la Ville donne le prix pour ce qu'ils y font entrer. Ils ont tous

Sij

212 **MERCURE**

des habits d'une mesme parure & assez propres. Ce jour là les quatre Compagnies de Chevaux Legers & les Gardes du Corps de Monsieur le Duc de Lorraine estoient postez sur le chemin de Jauville. La Bourgeoisie estoit en haye sous les Armes, depuis la Porte Saint Nicolas de la Villeneuve, jusqu'à la Porte Royale de la Vielle Ville, & depuis cette dernière Porte jusqu'à celle du Chasteau, le Regiment des Gardes s'estoit aussi mis en haye. Aprés ces Buttiers marchoient les Carosses ordi-

GALANT. 213

naires du Prince accompagnez de plusieurs Valets de pied & de Heidiques, qui sont des Fantassins Hongrois, gros & grands hommes, habillez à la mode de leur pays, mais d'une maniere plus magnifique, portant la Livrée du Prince qui est du vert, avec du Galon d'argent. Leur bonnet à la Hongroise est de Velours vert, & bordé d'un pareil Galon, ils ont un gros Sabre au costé, & une Masse d'Armes à la main fort pesante, & portent toujours la Bottine sans genouilliere, avec un talon de

214 **MERCURE**

fer. Ceux-ey estoient suivis de neuf grands Chameaux couverts de leurs Housses, & ensuite de quinze ou seize mules, avec des Housses plus riches que celles des Chameaux. Les Armes de Lorraine y estoient brodées. Chacun de ces animaux estoit conduit par un Palefrenier ou Maletier. Les vingt quatre Pages avec leur Gouverneur & Sous-Gouverneur, suivoient montez sur de tres-beaux Chevaux, marchant deux à deux, & après eux un très-grand nombre de Chevaux de main,

GALANT. 219

Turcs, Hongrois, Polonois, & d'autres pays, marchoient au son des Trompettes & des Timbales de deux Compagnies de Chevaux-Legers, & de deux autres de Gardes du Corps qui les suivoient.

Les Compagnies sont composées d'hommes choisis tres-bienfaits & tres bien montez. Les Chevaux legers sont les Justaucorps d'Ecarlatte, couverts de Galon d'or à la Brandebourg, & des Plumets blancs. Les Gardes du Corps sont habillez de vert avec du

des habits d'une mesme parure & assez propres. Ce jour là les quatre Compagnies de Chevaux Legers & les Gardes du Corps de Monsieur le Duc de Lorraine estoient postez sur le chemin de Jauville. La Bourgeoisie estoit en haye sous les Armes, depuis la Porte Saint Nicolas de la Ville neuve, jusqu'à la Porte Royale de la Vielle Ville, & depuis cette dernière Porte jusqu'à celle du Chasteau, le Regiment des Gardes s'estoit aussi mis en haye. Après ces Buttiers marchoient les Carosles ordi-

GALANT. 213

naires du Prince accompagnez de plusieurs Valets de pied & de Heidiques, qui sont des Fantassins Hongrois, gros & grands hommes, habillez à la mode de leur pays, mais d'une maniere plus magnifique, portant la Livrée du Prince qui est du vert, avec du Galon d'argent. Leur bonnet à la Hongroise, est de Velours vert, & bordé d'un pareil Galon, ils ont un gros Sabre au costé, & une Masse d'Armes à la main fort pesante, & portent toujours la Bottine sans genouilliere, avec un talon de

fer. Ceux-ey estoient suivis de neuf grands Chameaux couverts de leurs Housses, & ensuite de quinze ou seize mulets, avec des Housses plus riches que celles des Chameaux. Les Armes de Lorraine y estoient brodées. Chacun de ces animaux estoit conduit par un Palefrenier ou Maletier. Les vingt quatre Pages avec leur Gouverneur & Sous-Gouverneur, suivoient montez sur de tres-beaux Chevaux, marchant deux à deux, & après eux un très-grand nombre de Chevaux de main,

GALANT. 219

Turcs, Hongrois, Polonois, & d'autres pays, marchoient au son des Trompettes & des Timballes de deux Compagnies de Chevaux-Legers, & de deux autres de Gardes du Corps qui les suivoient.

Les Compagnies sont composées d'hommes choisis tres-bienfaits & tres bien montez. Les Chevaux legers sont les Justaucorps d'Ecarlatte, couverts de Galon d'or à la Brandebourg, & des Plumets blancs. Les Gardes du Corps sont habillez de vert avec du

216 MERCURE

Ga'on d'argent aussi à la Brant-
debourg, & les Boutons d'or,
fevrierie, avec le Chapeau bor-
dé & la Bandouliere fort pro-
pre, comme celle des Gardes
de Son Altesse Royale mon-
sieur. Leurs Officiers ont des
habits tres-superbes, galon-
nez d'or ou d'argent, & unifor-
mes selon les couleurs de leurs
Compagnies. Ensuite mar-
choient le Grand Voyer, le
Bailliy de Nancy & les autres
Baillis de la Province, avec
plusieurs Gentilhommes qui
representoient le Corps de la
Noblesse, & le Grand Maist-
re

tre de l'Artillerie, tous en habits tres riches & tres bien montez.

Après ceux cy on voyoit paroistre les Officiers de la Maison de Monsieur le Duc de Lorraine, c'est à dire les Gentilhommes ordinaires au nombre de douze; les quatre Controlleurs; les quatre Maistres d'Hostel, & les douze Chambellans suivis du Grand Maistre de la Garderobe. Tous ces Officiers estoient montez à l'avantage, & fort superbement habillez.

Novembre 1698.

T

218. MERCURE

Les Mandians parurent ensuite selon l'ordre de réception dans la Ville de Nancy ; les plus anciens reçus marchoient après les autres, & tenoient la place la plus honorable. Ainsi les Augustins venus les derniers marchoient les premiers, ensuite les Dominicains, puis les Tierce-lins, les Capucins, les Minimes, & enfin les Cordeliers. Après les Mandians suivoient à pied les Echevins & Conseillers de Ville en Mantau & en Habit noir, puis le Bailiage avec la Robbe de Pa-

DE LA MANIÈRE

lâs, en suite la Chambre des
Comptes, dont la Robe estoit
de Velours noir avec une Sou-
rance de Satin rouge. Or
moby, & de une Ceinture d'or
pendant jusqu'à terre, & en
fin le Parlemens on Robbes
d'Escalier & de double de Ve-
lours noir, & de des Soufflets de
Satin noir.

Le Clergé Seculier & Re-
gulier marchoit après eux
en Chape & étoient la plupart
estoit de Drapeau d'or & de
broderie. Il y avoit près de
quatre-vingt ans. Benedic-
tins que Promontrez, & de

220 MERCURE

cy à gauche, & ceux-là à droite. Ils precedoient les Corps de la Collegiale Saint Georges, & de la Primatiale, qui marchoient ensuite aussi en Chapes, les premiers à gauche, les autres à droite. Les Abbez, Benedictins, Prémonstranz, Chanoines Regulariers & Benedictins, au nombre de seize ou dix-sept, tous en Mitre & en Grosse, chacun ayant deux Religieux Assistans de son Ordre, marchoient comme eux en Chapes tres riches après le Clergé, selon l'ordre de leur Be.

GALANT. 221

nediction Abbaticale, & M^r
l'Abbé de Begue, comme
Doyen de la Primatiale, offi-
ciant dans cette ceremonie,
fermoit toute la Marche du
Clergé. Il estoit accompa-
gné de quatre Chanoines de
son Eglise. Les Trompettes
& les Timballes du Prince,
très bien montez, & ayant
des Justaucorps verts, tous
galonnez, & les Banderolles
de leurs Trompettes & Tim-
balles en broderie d'or & d'ar-
gent avec les Armes de Lor-
raine, marchoyent ensuite, puis
le Hérault d'Armes monté à

T III

222 MERCURE

L'avantage sur un Cheval est
paragonné de Velours vert
chargé de gros galons & de
frange d'or. Il estoit habillé
à l'antique, avec sa Cotte
d'Armes de même Velours &
Galon, sur laquelle estoient
brodées d'or & d'argent les
Armes de Lorraine, & il a-
voit une Toque sur la teste,
couverte d'un Plumet blanc,
& retournée d'une Rose de
Diamans avec une aigrette
blanche. Le bonnet de celle
Les Conseillers d'Etat qui
sont vingt-quatre, suivoient
à Cheval deux à deux, puis

les deux Marchaus de Lorraine & des Barrois, & l'Antique Grand Euyérfaul, portant l'Espée conté en main.

Un Dais fort superbe & fort riche porté par six Conseillers de Ville, paroissoit devant la personne de Monsieur le Duc de Lorraine, qui estoit sur un très beau Cheval, & habillé d'un Dap d'or relevé en broderie, ayant à sa gauche le Prince François son Frere, superbement habillé puis un Capitaine des Gardes, & derrière le Grand Maître & le Grand Chambellan.

T. iij.

La Caleche ouverte dont le Roy des Romains au fait present à ce Prince à son départ de Vienne, attellée de huit beaux Chevaux de Naples enharnachez à la Polonoise, paroissoit ensuite. Sur cette Caleche estoit montée comme sur un Char de Triomphe Madame la Duchesse Royale, seule, & plus brillante par un certain air de Grandeur & de Majesté meslé de douceur qui l'accompagne, que par les pierres, & par les broderies d'or dont son habit estoit tout

GALANT. 225

covert & chamarré. Elle avoit son Chevalier d'honneur à Cheval à droite & un Capitaine des Gardes à gauche. Douze Heiduques habillez à la Hongroise, marchoient à pied à costé de cette Princesse avec quatre Coureurs à pied, & plusieurs Valets de pied, & la Compagnie des Cent-Suisses qui faisoit une longue Haye de part & d'autre, & tenoit depuis le Herault d'Armes jusqu'à une Compagnie des Gardes du Corps qui suivoit. Ces Suisses estoient magnifiqu-

226 MERCURE

en fut vestus à leur mode. Le
fond de leurs habits estoit
d'un gros Taffetas Cramoisy
avec des Bandes de Drap
vert, bordées de Galon d'ar-
gent. Ils avoient au col une
Fraise à Dentelle; sur laquelle,
une Toque de Velours noir
avec un Plumet rouge, &
une tres belle Hallebande en
sain. Après la Compagnie
des Gardes du Corps sui-
voient les Carrosses. Le pre-
mier estoit la Carrosse du
Corps de Madame la Dip-
tesse Royale, rempli par
Madame la Princesse de La-

CALANT. 227

lebonne, & par les Dames
d'honneur de l'Académie de la
Princesse. Dans le second Ca-
rosse estoit mademoiselle de
Lillebonne accompagnée de
quelques Dames. Il y avoit en-
core deux autres Carosses dans
desquels étoient les Filles d'hon-
neur. Les Carosses étoient sui-
vis d'un grand nombre d'au-
tres à six chevaux. Une com-
pagnie de Bourgeois de la Vil-
le de Nancy, tous tres bien
montez, seruidoit cette marche.
A l'entrée de la Porte Saint
Nicolas, on avoit préparé un
Autel magnifiquement orné

228 MERCURE

pour y recevoir le serment de Monsieur le Duc de Lorraine. Messieurs de Ville le complimenterent, & en mesme temps M^r le Maréchal de Karlingfort, comme Gouverneur, luy presenta les clefs de la Ville. Ensuite le Prince & madame la Duchesse Royale s'approcherent de l'Autel, qui estoit environné de Prélats mitrez & croïez, & de plusieurs Chanoines en Chasubles. M^r l'Abbé de Begua, comme Officiant, apres avoir présenté l'Eau Benite à Leurs Altesse, monta à l'Autel avec

BAILLIAGE

Les Chanoines Assistans: Il fut
suivi de Leurs Abbesse qui
se mirent à genoux sur des
Coussins preparez sur la der-
niere marche, après quoy ces
Abbe ayant pris une Croix où
un gros morceau de la Vraye
Croix est enchassé, la leur firent
baïser, & la tenant à la main,
le Prince & la Princesse s'é-
tant relevez, il leur fit un
compliment tres beau & mes-
lé de vers, ce qui fut suivi du
sermon que presta la Prince-
selle selon que les Ducs de Lor-
raine ont accoustumé de le
prester dans leur premiere

2801 **MERCVRE**

Entrée solennelle en la
Ville Capitale. Il entra en-
suite dans Nancy, sa mar-
che au milieu des acclama-
tions du peuple.

Les rues par lesquelles on
passoit étoient larges & spacieu-
ses & étoient fort longues, quoiqu'
qu'elles fussent bordées d'un
monde presque infini, & don-
noient un espace assez large
pour le passage des voitures.
Il y avoit beaucoup à la droite
de cette magnifique & soli-
tude. Elles étoient toutes es-
pallées, & il y avoit des Fontai-
nes de vin en plusieurs en-
droits.

GALANT. I 2329

A la Porte Royale qui est
l'entrée de la vieille Ville
estoit un Portique orné d'Em-
blemes & de Devises, & au
milieu on voyoit un grand
Tableau qui représentoit la
ceremonie du Mariage. On
avoit aussi élevé un Arc de
Triomphe dans une grande
Place de la vieille Ville pro-
che le Chasteau, & dans le
haut estoit le Portrait du feu
Duc Charles à cheval, avec
seize Tableaux qui représen-
toient toutes les Victoires
que ce Prince a remportées
sur les Turcs.

232 MERCURE

On alla descendre à l'Eglise de S. Georges , qui est éloignée de la Porte S. Nicolas de plus d'un quart de lieuë, & le TE DEUM y fut chanté, mais parce qu'elle ne pouvoit contenir tous ceux qui composoient cette Entrée pompeuse, il n'y eut que le Corps de Ville & de Justice , les principaux Officiers de leurs Atelles & les Abbez, qui y entrèrent. Ce fut le Prevost de Saint Georges qui officia. Il complimenta le Prince & la Princesse, qui après le TE DEUM se retirèrent dans

leurs Apparitions, où ils reçoivent de nouveaux complimens, tant du Clergé que de la Justice. On alluma le soir des Feux par toute la Ville, il y eut des Illuminations dans toutes les fenestres. Mais un beau Feu d'artifice termina les réjouissances publiques de cette Journée.

L'ouverture du Parlement se fit le Mercredi 12. de ce mois, & commença par une Messe solennelle que célébra M. Bouthier premier Evêque de Blois, dans la Chapelle de la grande Salle du Palais. M^{rs} du Parlement y assistèrent en la manière ordinaire, les Présidens en Robes rouges & en fourures d'hermine, & les Conseillers & Secretaires de la Cour en Robes rouges. La Musique qui estoit de la composition de M^r Charpentier, Maître de Musique de la Sainte

Novembre 1698. V

nel, de la Pieté, de la Doctrine, des grandes liberalitez qu'il avoit répandues dans son Diocèse, pendant ces derniers temps de misere; de l'autorité qu'il y avoit acquise avant que d'estre revêtu du caractère Episcopal, & enfin il conclut qu'il ne faisoit pas s'étonner que l'assemblage de tant de rares qualitez eust le trouvable en luy, méritast l'estime & la veneration de tout le monde, ajoutant que la Compagnie n'oublieroit jamais l'obligation qu'elle luy avoit, & qu'elle se feroit un plaisir de luy redoubler en toute sorte d'occasions son estime & sa reconnaissance.

M. l'Evêque de Blois répondit en ces termes à ce Compliment.

W i j j

MONSIEUR.

C'est à moy à vous faire des remerciemens plütoſt que je n'en dois recevoir de vous, de l'honneur que vous m'avez fait de me choiſir pour Miniſtre d'une Cere monie, que la pieté auſſi bien que la dignité de cette Auguſte Compagnie rendent ſi recommandable. Rien n'eſt plus édifiant que de voir le premier Parlement du Royaume venir ainſi tous les ans reprendre ſes fonctions au pié des Autels, comme à la ſource d'oü découlent également le pouvoir du Juge, & la ſageſſe qui luy eſt neceſſaire pour le bien exercer.

C'eſtoit, Meſſieurs, pour cette noble & importante fonction de la Royauté qui vous eſt confiée par vos Charges, & que Salomon avoit

si fort au cœur, qu'il faisoit à Dieu la même Priere que j'ay faite aujourd'huy pour vous. Il demandoit avec instance d'estre éclairé des lumières de la Sagesse d'en haut, non pour augmenter les richesses, ou pour étendre les limites de son Royaume, ou pour sçavoir vaincre les Ennemis qui oseroient l'attaquer, mais seulement pour sçavoir jager ses Peuples dans l'équité & dans la justice.

Il le demandoit au pied des Autels comme nous, & il l'obtint, quoy qu'il n'eust encore que les victimes de la loy ancienne à offrir en sacrifice. Combien plus devons-nous esperer d'estre exaucez, offrant pour cela le Sacrifice de la nouvelle loy, dont la victime est la Sagesse elle-même véritablement descendue du Ciel pour éclairer tous les hommes, &

228 MERCURE

pour le donner à eux selon la mesure de leur foy, & le besoin des Emplois qu'ils remplissent.

C'est donc, Messieurs, cette Sagesse éternelle dont la nostre ne peut estre qu'un écoulement, c'est elle que j'ay invoquée sur vous; en m'excitant par tout le zele avec lequel je suis persuadé que vous la demandez vous mêmes; & que vous desirez de la posséder.

Je luy ay demandé avec les mêmes paroles du Sage, qu'elle ne cesse d'estre avec vous; & de travailler avec vous; qu'il plaise à Dieu de vous la donner pour vostre inféparable guide, pour vostre garde fidelle; qu'elle continue d'estre toujours vostre force, vostre lumiere, vostre conseil, de principe & de fin; & qu'elle vous

rende enfin dignes de plus en plus
 d'occuper icy les places de vos illustres
 Peres ; & j'ay crû, en pointant ainsi pour cette
 précieuse Compagnie, principale
 dépositaire de l'autorité de nos Rois,
 priet ensemble temps non seulement
 pour tous les Magistrats qui luy sont
 subalternes, & qui se trouvent par là
 obligez, de luy conformer en jugeant
 à ses sages Arrests ; mais encore pour
 tous ceux qui exerçant une autorité
 pareille à la sienne, dans le reste du
 Royaume, se font honneur de la plus
 part de suivre ce qu'elle a décidé,
 & croyent ne pouvoir manquer en
 marchant à la suite de ses lumières.
 J'ay et en encore priet pour tous ces
 peuples innombrables, renfermez
 dans ce grand Royaume, c'est
 à vous, Messieurs, qu'ils doivent se

repos & la tranquillité dont ils jouissent. Ils la doivent à ces esprit de sagesse & de justice qui regne parmy vous, uniquement appliqué à conserver ou à faire rendre à un chacun ce qui luy appartient, à mettre des bornes aux passions des hommes, à les empêcher de se nuire les uns aux autres, à faire prévaloir la raison parmy eux contre la force, la violence, & les mauvais artifices de l'iniquité.

J'ay cru enfin prier principalement pour l'Eglise, en priant pour les plus zelez défenseurs. C'est ainsi, Messieurs, que vous estes regardez par le Clergé de France. Sous vostre protection l'Episcopat rentre peu à peu dans ses premiers droits. Son autorité presque anéantie commence à reprendre toute son étendue, telle que

que J. C. la luy a laissée, la sainte discipline est remise en vigueur.

Nous ne scaurions trop rendre graces à Dieu, disoit autrefois un grand Pape des premiers temps du bonheur que nous avons de voir de nos jours la puissance Royale, accompagnée dans ceux qui l'exercent, de la science de nos regles & de nostre estat, *Quoniam Principibus temporis nostri non solum potentiam Regiam sed etiam Sacerdotalem cognoscimus inesse doctrinam.*

C'est, Messieurs, le bonheur dont jouissent principalement aujourd'hui les Evesques de vostre ressort. C'est parce que vous connoissez parfaitement la nature de leur autorité, & l'usage qu'ils sont obligez d'en faire, que vous leur êtes si favorables. Bien éloignez de la regarder cette autorité,

Novembre 1698.

X

242 MERCOURE

comme préjudiciable à la vôtre, & d'en craindre la plus grande atteinte ; vous sçavez aussi bien que nous que ces deux puissances, l'une toute spirituelle, l'autre toute temporelle, ne sçauroient par elles mêmes se traverser ayant des objets si differens. Elles sont faites au contraire ; dit Saint Bernard ; pour marcher toutes deux de concert ; & comme elles viennent de la mesme source ; elles doivent s'entraider mutuellement pour arriver chacune à leur fin. Mais sur tout que pourrions nous faire avec toute celle que J. C. nous a confiée dépouruë de tout secours humain, si la vôtre ne luy estoit secourable ?

Il est vray qu'il a esté un temps qu'il a fallu que l'Eglise non seulement se soit passée du secours des Rois & de leurs Magistrats, mais encore qu'elle se soit establie & multi-

plée malgré tous leurs efforts contre elle, Dieu ayant voulu ainsi, avant que d'employer leur puissance pour la servir, leur montrer qu'il pourroit la former & la soutenir sans eux.

Mais depuis qu'il a plu à la divine miséricorde de les y appeler, dit Saint Augustin, c'est par eux qu'il veut qu'elle soit secourue. Ils viendront les Rois de la terre, ils viendront dans le sein de l'Eglise. Elle les instruira, & eux à leur tour ils la serviront de tout leur pouvoir. Elle les élevera au Royaume de Dieu, elle le formera au dedans d'eux, & en revanche ils feront servir le leur à la protéger & à la défendre. Par là s'accompliront ces Propheties d'Isaïe sur l'Eglise, les Rois viendront à elle, ils la serviront, ils seront les Peres nourriciers, & *Reges eorum ministra-*

X ij

244 MERCURE

*bunt sibi, & erunt Reges nutriti sui
& Reginae nutrices suae.*

C'est ce que tous les Empereurs Chrestiens ont si parfaitement entendu dès le premier pas qu'ils ont fait vers l'Eglise. Ils ont regardé ce devoir comme partie de leur vocation, & se sont empressez à le remplir à l'envy l'un de l'autre. Leurs premiers Magistrats ont suivy leur exemple, comme vous suivez, Messieurs, dans ce que vous faites pour elle, l'exemple du grand & religieux Prince dont vous exercez icy le pouvoir & l'autorité.

Quel Prince a mieux entendu ce devoir des Rois à l'égard de l'Eglise? Son zele pour l'extinction de l'Herésie luy avoit fait oublier tous ses autres interests. Il sembloit d'abord que pour ne pas manquer à la Religion

[l'oseroit on dire !] il eust manqué à cette prudence qui regle toujours si bien toutes ses entreprises, mais en exposant tout, il avoit tout prévu, comme il l'a dit tant de fois luy-même, & s'estoit uniquement confié au Dieu des Armées dont il soutenoit la cause.

Ce qui l'avoit si justement engagé dans cette guerre, luy a fait faire la Paix. Il n'a eu que la Religion en vuë. Que n'auroit-il point donné pour voir la véritable seule, exercée dans tout son Royaume ? Nous sçavons tous les souhaits qu'il en avoit faits autrefois. C'estoit-là sa grande œuvre, cette œuvre si perilleuse, qu'il entreprit avec tant de pieté & tant de courage. Il la voit enfin, graces au Seigneur, il la voit assurée malgré tout ce que le démon luy a pû susciter. Faut-il s'étonner que satisfait de

246 MERCURE

ce seul fruit de tant de conquêtes & de victoires, la grandeur d'ame luy ait fait compter pour rien, & préférer à tant d'avantages qu'il avoit en main, & à tant d'autres que ceux-là luy pourroient promettre, le glorieux plaisir de donner la Paix à ses Sujets & à toute l'Europe ?

Mais au milieu des soins si importants auxquels l'Univers étonné l'a vû suffire luy seul, qui auroit cru qu'il eust pû descendre encore dans les besoins particuliers des Diocèses, ou trop étendus pour un seul Evêque, ou chargés d'un trop grand nombre de Réunis? On a vû sur cela combien il a pris à cœur les deux dernières érections d'Evêché-aussi-tost qu'il les a cru nécessaires au bien de l'Eglise. Ny les difficultez, ny les lenteurs qu'il a fallu essuyer, ny les dotations

ny les édifices qui estoient à faire, rien n'a esté capable de le rebuter. Il est entré dans tout. Avec quelle bonté ! Je le sçay. La nouvelle Eglise de Blois portera des monumens éternels de sa liberalité, & de sa magnificence Royale.

C'est ce même amour pour l'Eglise & pour la pureté de sa foy, qui au seul nom de nouveauté excite son zèle. On voit sa pieté dans ces occasions solliciter ceux par qui elle devroit estre sollicitée.

Puissions nous, tous tant que nous sommes d'Evêques, seconder, dans nos Diocèses les intentions si pures de ce grand Prince, pour le bien de la Religion, & sur tout pour cette œuvre principale, à laquelle il a tant sacrifié, qui est la destruction de l'herésie.

248 MERCURE

Que ne pouvons nous pas attendre de nos travaux, estant secourus de la foy aussi bien que de la puissance ? C'est ce que disoit le Pape Saint Leon d'un grand Empereur, dont il loüoit le zele pour une pareille oeuvre, & qu'il jugeoit digne d'estre imité par les Evêques mêmes.

Ce grand Pape écrivoit aussi à ce même Empereur [c'estoit l'Empereur Marcien] qu'il ne doutoit pas que la paix & la tranquillité de son regne ne fust une espee de justice que Dieu luy rendoit, en mettant son empire dans le même bon estat qu'il desiroit, & tâchoit de son costé de procurer à la Religion ; *Us quem statum esse cupitis religionis, eundem habeatis & regni.*

Pouvons-nous douter que ce ne soit de là que nous viennent tous ces

grands succès dont Dieu a favorisé si visiblement ce Royaume? Ne les attribuons, ny à la valeur de nos Troupes, ny à la conduite de nos Generaux, ny à ces fonds immenses & inépuisables, fournis avec tant de zele & de soumission, si sagement dispensez; employez si à propos dans tous les besoins. Ne les attribuons pas mesme au genie vaste & supérieur du Maistre par qui tout estoit conduit; c'est à sa Religion que nous en sommes redevables.

C'est à elle que nous devons encore, ne parlons plus de ce qui est passé, parlons de ce qui nous est si present C'est à sa Religion que nous devons ces aimables Princes qui font aujourd'huy nostre joye, nostre consolation, les forces de l'Etat. On vient déjà de nous les montrer, on

250 MERCURE

vient de les montrer à toute l'Europe à la teste des Troupes. Les Armées, les Batailles, les Sieges des Villes commencent à leur servir de jeux & de divertissemens. C'est ainsi que ce Grand Roy prend soin de les former luy mesme, & de preparer en eux la plus grande ressource que le Royaume puisse avoir un jour.

Mais ne pouffons pas nos vûës si loïn, laissons-les à la sage prévoyante, & ne pensons qu'au temps auquel luy seul nous suffit. Qu'il vive seulement, & nous n'aurons besoin que de luy. Qu'il vive pour estre le Pere de son Peuple, & le faire jouir longtems de cette Paix qu'il luy a donnée en veritable Pere. Qu'il vive pour proteger l'Eglise & la Religion, pour estre l'exemple de ce que les Rois doivent faire pour elle. Qu'il

cōtinuë de former les augustes Enfans, & les Enfans de ses Enfans. Qu'il forme en eux des Rois pour les Nations voisines. Qu'il vive enfin pour faire regner avec luy la justice; secondé par tant de sages & habiles Magistrats, qu'il anime de son esprit. Il le leur communique par leur Chef illustre. Il l'a choisi selon son coeur, c'est tout dire en une seule parole.

Ce n'est ny sa grande naissance si distinguée dans tous les Etats, ny les services signalez de ses illustres Ancestres attachez depuis si longtems à nos Rois. Ce ne sont pas même, on le peut dire, ses propres services qu'il avoit rendus avec tant d'assiduité, & d'application dans une importante place.

C'est le merite personnel, c'est la vertu reconnuë de près, éprouvée

252 MERCURE

en plusieurs rencontres, estimée, aimée par un Prince au discernement duquel rien n'échape; qui n'a pas tant voulu récompenser ce mérite & cette vertu, que rendre l'un & l'autre plus utiles dans cette première & importante place au Public, à l'Etat, à la Religion.

Tels sont ces sujets d'un ordre supérieur qu'il plaist à Dieu de former de temps en temps pour l'avantage des Peuples & des Royaumes. On peut dire qu'il n'y a point, à proprement parler, de récompense pour eux. Les Rois qui en sont si bien servis, songent moins en les élevant aux plus hautes dignitez, à récompenser leurs services, quelque grands qu'ils puissent estre, qu'à les mettre par là en estat d'en rendre encore de plus grands. Ainsi leur récompense de-

vient le bien public plutoft que le leur. Ils ne la reçoivent mefme & ne s'en fervent que dans cet efprit. On diroit qu'exempts de tout befoin pour eux, ils ne font au monde que pour veiller & s'interesser continuellement aux befoins des autres hommes.

Nous reconnoiffons tous ce caractere fi rare de defintereffement. Dequoy ne rend-il pas capable un premier Magiftrat, en qui à un profond fçavoir eft jointe une fi parfaite connoiffance des affaires publiques, une experience confommée, une probité véritablement Chreftienne, une modestie qui femble souvent luy faire oublier ce qu'il eft, & luy laiffer ignorer à luy feul ce que tout le monde ne peut s'empêcher de voir & d'admirer en luy.

216 MERCURE

Il ne faut rien de moins à la teste de cette auguste & celebre Compagnie pour en soutenir, comme il fait si dignement, le grand nom & la haute reputation.

Je la supplie d'estre persuadée, que de tous les Evesques de son ressort qui luy sont redevables, & qui doivent luy estre si reconnoissans, il n'en est point qui soit plus rempli que moy des grands sentimens qu'elle merite qu'on ait pour elle.

J'ay tout lieu d'esperer que cette mesme protection qu'elle accorde tous les jours avec tant de justice & de religion aux plus anciennes Eglises de France, elle voudra bien l'accorder aussi à la derniere de toutes, confiée à mes soins; Eglise toute naissante, qui en cet estat de foiblesse, & en d'aussi foibles mains que les

miennes , peut avoir encore plus de besoin que les autres d'estre soutenue. Heureux , Messieurs , si dans ce que je pourray jamais avoir l'honneur de vous demander pour elle , outre les motifs principaux qui vous font agir , je pouvois me flater d'y estre compté pour quelque chose , soit par mes vœux & par mes prieres que je ne cesseray de faire pour vous , soit par le respect & la veneration que je vous dévoué dès ce jour-cy , pour toute ma vie.

La Ceremonie finit par les sermens que les Procureurs & Avocats de la Cour firent en tres-grand nombre , sur les Evangiles , aux pieds de Mr le Premier President.

Le mesme jour l'on fit à la Cour des Aides l'ouverture des Audiences , après la lecture des Ordon-

258 MERCURE

nances & les Exhortations ordinaires que M^r le Camus, premier President de cette Cour, fit à M^{rs} les Avocats & Procureur Generaux, & ensuite aux Greffiers & autres Officiers de la mesme Cour. Cet illustre, Chef qui remplit cette premiere place, avec tant d'habileté, de douceur & de justice, adressa sa parole à M^{rs} les Conseillers, & leur dit à peu près, que si les hommes estant obligez de s'aider les uns les autres, le ministere de ceux qui estoient consacrez à rendre la justice, estoit honorable, il estoit aussi des plus dangereux; que si on en examinoit tous les devoirs, on ne s'engageroit pas si facilement dans cette profession; que la crainte de ne les pas remplir dans toute leur esten-

duë devoit faire faire des réflexions serieuses; qu'un Juge estant obligé de passer souvent la meilleure partie de sa vie à se partager entre son honneur & sa fortune, il estoit souvent dans le danger de perdre sa reputation, & enfin qu'il estoit responsable envers Dieu, envers son Prince, & envers le public, de toutes les actions de sa vie. Il fit voir que comme c'estoit une nécessité qu'il y eust des Juges, ceux qui estoient engagez dans cet employ si delicat, ne devoient point décider ny rendre legerement leurs Jugemens, avec une confiance fautive, & une presumption décisive. Il ajouta qu'il se trouvoit dans tous les esprits autant de difference que dans les vilages, chacun pensant à sa maniere, & selon les sens

Novembre 1698.

Y.

260 MERCURE

qu'il concevoit ou vouloit concevoir & décider les difficultez, chacun se faisant des principes & des préjuges proportionnez aux sens qui le préoccupoient selon la situation de son esprit, entraîné souvent par une imagination pompeuse qui ne raisonne que par ses seules idées, sans pénétrer dans ces connoissances nécessaires pour tout ce qui pouvoit contribuer à les éclairer, & à les mettre en état de pouvoir décider avec succès. Il montra avec des termes vifs & patétiques, que les Juges estoient inexcusables s'ils ne s'appliquoient à se garentir des embûches qui leur estoient préparées, ou du costé de l'ignorance, ou du costé de la présomption, lors qu'ils négligeoient la vérité que l'on ne connoissoit jamais, tant que l'on ne s'attachoit point à

concilier son devoir avec la raison & avec les regles de la Loy & des Ordonnances ; que les surprises de la prevention fascinoient les yeux, éloignoient plustost que d'approcher la verité, qu'elles grossissoient les apparences, & que rien n'estoit si dangereux qu'un Juge préoccupé & engagé, puisqu'il cedoit sans résistance une place qu'il estoit obligé de défendre jusqu'à la dernière extrémité. Il marqua de quelle maniere on devoit éviter ces écueils en se renfermant à trouver son devoir dans l'observation de la Loy, arrester la rapidité de son esprit, & ne point se laisser séduire par des présomptions qui souvent ont esté cause que l'innocence a esté opprimée & condamnée, & les Criminels absous & déchargés. Il finit son discours et ne s'occupant plus

voir encore que l'homme ne pouvoit reconnoître la foiblesse de son esprit, & les illusions de sa prévention que par de serieuses meditations sur ce qu'il devoit penser, sur ce qu'il estoit obligé d'écouter, & sur ce qu'il devoit dire, ajoutant que si la force d'une éloquence victorieuse avoit le pouvoir d'enlever les esprits, & de leur faire prendre un party, ces mesmes esprits estoient en droit d'examiner les raisons contraires, & d'écouter ce qui se presentoit sur la probabilité; que ce n'estoit point à la légère qu'il falloit se déterminer, mais prendre les temps necessaires pour ne point tomber dans les scrupules. Il finit en faisant des reflexions sur la conduite necessaire à ceux qui estoient consacrez au public, que quand on se regardoit seul

en son particulier, on ne se défioit point de soy-mesme par la prévention que l'on avoit en sa faveur, & enfin que par cette heureuse défiance de ses forces, on se trouveroit en estat de remplir ses devoirs, & de rendre ses services au Roy & au public; heureux au dessus des autres par la satisfaction de rendre la Justice dans sa pureté, dans une crainte continuelle de ne la pas connoître, mais accompagnée de fermeté pour la soutenir, & suivie d'une modestie tranquille dans les applaudissemens.

Mr Deslagnais de Gueritot, second Avocat General, prit ensuite la parole, & fit un tres beau discours dans lequel par de riches expressions & remplies de cette vive Eloquence qui luy est si naturelle, il s'étendit sur

la dignité & la nécessité, & dit que quand on considéroit le bien que l'establissement des Loix a fait dans le monde, le peu de soumission des hommes pour y déferer, les uns traitans le Legislatteur de capricieux, les autres de presomptueux, il y avoit à craindre que la Justice ne devinst méprisable, si ceux à qui on en commettoit le dépost ne la soutenoient avec vigueur, en faisant voir qu'elle est soutenue de la verité; qu'on ne devoit pas s'étonner si les Loix estant l'ouvrage des hommes avoient esté quelquefois changées selon les interets des peuples & des Etats, qui sont souvent variables, puis qu'ils avoient toujours eu un mesme principe fixe & respectable qui est la raison, qui part d'un mesme esprit, quoy que d'une manière

changeante. Il prouva que les Empires les plus puissans s'affujétissoient à la Loy par les alliances qu'ils contractoient, & dans les Guerres qu'ils declaroient; ou de leur chef, ou en faveur de leurs Alliez, & que les Armes mesme avoient leur Jurisprudence; que cette inconstance dans quelques uns de ses partis estoit necessaire d'assez des Estats changeans; & enfin que les Souverains les plus justes se dépouilloient souvent de leur puissance de Legislatteur, pour se soumettre eux memes à ceux auxquels ils donnoient le pouvoir de commander ou de défendre ce qu'ils jugeroient à propos pour l'intereit de leurs peuples & de leurs Estats. Il fit voir que la Loy estoit le fruit de la raison la plus exacte; & que

Les gens qui y ont travaillé rassemblés ensemble, avoient uny leurs lumières, & par des travaux laborieux conciliant le passé avec l'estat present, ils avoient fortifié les endroits foibles de la Loy, & qui avoient échappé aux prévoyances des premiers Legislaturs, & travaille utilement pour le public; que l'intereft ny l'amour propre n'avoient point eu de part à leurs travaux, s'estant uniquement attachez à faire du bien à leur Patrie. Il ajouta que par l'assujettissement des hommes à la Loy, on avoit veu tracer les Plans des Villes, assembler des peuples dispersez, changer les Sauvages en Citoyens, l'ordre estably, & chacun conservé dans la possession des biens qui estoient les fruits de l'oeconomie ou de l'industrie; que les foibles n'a-

voient

voient plus craindre le plus fort ; que le simple , n'estoit point trompé par le plus subtil ; que l'on avoit mis des barrières aux artifices des plus habiles qui ne s'estoient dans la suite rendus ingénieux que pour faire du bien ; que l'obéissance à la Loy en avoit esté le premier fondement, que c'estoit par cette observation exacte que l'on avoit augmenté & conservé les Empires ; que les peuples qui s'estoient rendus les plus esclaves de leurs Loix avoient esté presque les Maîtres du Monde , & que quand ils les avoient négligées , ils estoient déchus de leur puissance. Il montra avec beaucoup d'esprit , qu'observer la Loy , c'est rendre hommage à la raison ; que dans la pratique de la Loy on trouve la véritable gloire , & que quand on ne l'observe plus,

Novembre 1698.

Z

268 MERCURE

on ouvre la porte à la violence, à l'injustice & aux desordres qui font perir les Estats les plus florissans. Il dit encore que la Loy avoit une infinité d'ennemis à combattre, que ceux qui en estoient souvent les dépositaires la corrompoient par leurs manieres, severes sur les vices d'autruy, complaisans pour les leurs, combattant les passions des autres, applaudissant à leurs égaremens, en sorte que le plus juste, ne se soame souvent qu'à regret, n'obeit qu'en se plaignant & chargé d'un joug qu'il croit deshonorer la vertu qu'il veut plus libre & plus independante, afin de pouvoit pour luy seul donner des bornes à la Loy, il marque une impatience & une repugnance contre tout ce qui ne luy plaît point dans la loy. Il fit connoistre que ces sortes de gens, loin d'affermir détruisent & anéantissent

tissent la Loy ; que comptables au Prince & au public , ils preferent les idées de leur caprice ou leurs interets aux regles ; que cete incertitude donne de la hardiesse aux injustes , estant vray de dire que de cete juste soumission jointe à un genie capable d'une intelligence vaste , & à une application sans relâche , dépend la perfection de l'estat du Magistrat ; que ce qui cause la pluspart des desordres , c'est le peu d'application que l'on a dans le choix des Sujets ; que tel se seroit distingué dans les Armes ou dans le commerce , ou dans d'autres emplois , qui se deshonne dans la Magistrature ; que leurs Familles , en les mettant dans cet employ , ne les avoient point consultez eux-mêmes , mais la seule ambition & le plaisir de les

Z ij

270 MERCURE

voir Magistrats , sans avoir examiné s'ils estoient capables d'en remplir tous les devoirs , en sorte qu'ils le rendoient mépritables par leur ignorance , & leurs Familles remplies de honte & de confusion par les endroits par où elles prétendoient s'attiter des honneurs & de la considération ; qu'il falloit prophetiser avec les Prophetes , & se distinguer par l'étude , l'application & le travail. Il s'étendit sur les Portraits qu'il fit de certains autres Magistrats , heureux par leur genie ailé , sages , vertueux , mais paresseux , à qui leur raison seule servoit de Loy & d'usage , & qui sans se donner la peine de chercher les maximes , s'imaginoient en avoir une entière connoissance , & perdoient le desir de s'en instruire ; que de là venoient s scrupules , l'incertitude , & la va-

riation en s'abandonnant à tout ce qui se presentoit à leur sens sans en connoistre les consequences, & jugeant d'eux seuls la Loy mesme au lieu de s'y soumettre; que quand elle ne plaisoit pas, on la méprisoit, on l'éloignoit par des pretextes vains & interessez, sans considerer que son utilité compensoit le mal nécessaire du particulier avec le bien qu'elle faisoit au public; que tout ce qui paroist nous déplaire dans la Loy a déplû au Legislatteur; que sa sage prévoyance en a connu la nécessité & les consequences; la raison s'en trouvant dans son execution. Il finit par une apostrophe qu'il fit à ces peuples heureux qui avoient des Princes qui faisoient consister leur autorité à suivre la Justice, qui s'y soumettoient eux-mêmes, & qui

272 MERCURE

par leur exemple engageoient les Magistrats à estre fidelles observateurs des Loix, qui puisant dans elles leurs lumieres & leurs décisions, ne les interpretoient que par le secours de la raison & de la verité.

Messire Louis-Auguste de Harlay, Comte de Céli, Conseiller en la seconde Chambre des Requestes du Parlement, a épousé Mademoiselle de la Vie, Fille de M^r de la Vie Maître des Requestes, & Petite-fille de de M^r de la Vie, Premier President au Parlement de Pau. Il est Fils de Messire Nicolas Auguste de Harlay, Comte de Céli, Conseiller d'Etat & Plenipotentiaire pour la Paix, & de Dame Françoisse Marie-Louise Boucherat, Fille de M^r le Chancelier, & descend de M^r le défunt Premier President du Parlement Achilles de

Harlay , Seigneur de Beaumont , dont l'illustre Maison est assez connue par la grandeur & par son mérite. La cérémonie des Epousailles fut faite à Paris le 5. de ce mois à une heure après minuit dans la Chapelle de M^r le Chancelier , par le Pere Dom Charles de la Vie , Prieur des Benedictins de Pontoise , Oncle de la Mariée , qui fit cette exhortation aux jeunes Epoux.

Tout vous parle dans cette auguste Cereemonie qui nous assemble ; le lieu où vous estes , la presence de vostre Pasteur , le silence mesme & le repos de la nuit , cette Assemblée nombreuse de Parens , tous illustres par la splendeur de leur naissance , par la dignité de leurs emplois , & plus encore par l'éclat de leurs vertus. Ces Ornemens tous mysterieux dont

Z iij

274 MERCURE

Je suis revestu, ces cierges allumez, tous ces objets doivent vous inspirer du respect, de l'attention & de la pieté. Vous venez dans un lieu Saint, dans le Temple du Dieu vivant, au pied de ses Autels, sous l'autorité de vos Patens, & celle de vostre Pasteur. Vous venez celebret un Sacrement que l'Apôstre appelle grand par excellence, & si grand que le Fils de Dieu a voulu en estre la Figure & l'Exemplaire; la Figure, lorsqu'il s'est revestu de nostre chair mortelle, & qu'il a pris l'Eglise pour son Epouse; l'Exemplaire, par les marques singulieres & éclatantes qu'il a données dans tous les temps de son amour pour cette Epouse, laissant aux Epoux Chrestiens dans un amour si tendre & si affectif le modele de celuy qu'ils doivent avoir reciproquement les

ans pour les autres. Sacrement, en-
 fin, dont il renouvelle chaque jour
 les Sacrez Myſteres, d'une maniere
 toute pleine d'amour, & la plus mi-
 raculeuſe. lorsqu'il s'unit à nous dans
 le Sacrement adorable de nos Au-
 tels, nous donnant ſon Corps & ſon
 Sang, afin de ne faire avec nous
 qu'un même cœur & un meſme eſ-
 prit. En voilà ſans doute aſſez pour
 vous faire comprendre quel eſt
 l'engagement que vous voulez au-
 jourd'huy contracter enſemble, quel-
 le en eſt la grandeur & la ſainteté, &
 quelles en ſont aſſi les obligations.
 J'ajouteray ſeulement que la Provi-
 dence m'ayant donné beaucoup de
 part dans ce Mariage, la nature aſſi
 me donnant quelque droit & quelque
 avantage ſur vous j'ay lieu de croire
 que tout ce que je vous marque icy

276 MERCURE

pour vostre instruction , demeurera
vivement & profondément gravé
dans vos cœurs , & que vous n'ou-
blerez jamais ny les soins , ny les pa-
roles d'un Ministre que tant de rai-
sons interessent dans vostre salut ,
en sorte que toujours penetrez & per-
suadez que le Mariage est un estat de
perfection , vous n'en ayez jamais
cette fausse idée que l'on en a com-
munément dans le monde , où il est
regardé comme un estat purement
de plaisir & de divertissement , un
estat où il est permis de s'abandon-
ner entièrement à les passions , &
d'en suivre sans aucune mesure le
penchant & le desordre. Loin de
vous ces idées mondaines , plus pro-
pres à des Idolâtres qu'à des Chres-
tiens. Venez en des dispositions plus
convenables à la sainteté du lieu où

vous estes , du Sacrement que vous voulez recevoir, & du Dieu que vous adorez. Venez dans les sentimens d'un amour chaste , dans le deffein de vous aimer chrestiennement de vous unir ensemble de ce lien sacré & indissoluble, que toutes les Puissances du monde ne scauroient rompre, dans la volonté de vous entr'aider mutuellement à supporter les miseres de cette vie périssable, les incommoditez de la vieillesse , & celles de la maladie , dans le desir encore d'avoir des enfans qui s'appliquent à connoître , à aimer & à servir Dieu , & qui puissent ainsi augmenter le nombre des Saints , & faire le bonheur & la gloire de l'Eglise , perpetuer dans le monde , & illustrer mesme , s'il est possible, ce beau nom , dont on vous rend aujourd'huy les dépositaires.

278 MERCURE

Un Mariage célébré dans de si saintes dispositions , est le Mariage permis aux Chrestiens , le Mariage que Jesus-Christ a institué , & auquel il a attaché une infinité de graces , le Mariage pour lequel l'Eglise nous ordonne de faire des vœux & des prieres , pour lequel je dois offrir en sacrifice l'Agneau sans tache ; le Mariage enfin , dont je vais commencer la Ceremonie.

Vous sçavez déjà , Madame , que la Ville d'Evreux a fait une perte considerable en la personne de Madame Marie Elizabeth de la Rochefoucault , Abbesse de S. Sauveur , morte subitement le 22 du mois passé , dans sa quatre-vingt-unième année. Elle estoit Tante de Mr le Duc de la Rochefoucault , Grand Veneur de France , & Grand Maître de la Garderoye

be du Roy, & avoit gouverné cette Abbaye, l'espace de quarante-neuf ans. Je vous ay dit au commencement de cette Lettre, que le Roy avoit nommé à cette même Abbaye de Saint Sauveur. Madame Elizabeth de la Rochefoucault sa Nièce. Elle est de cette Maison, mais non pas sa Nièce, & on l'appelle Madame d'Estillac. Il ne se peut rien dire de plus juste ny de plus recherché à la louange de ces deux Dames, que ce qu'en dit le Pere Dom Philâtre, Religieux de la Congregation de Saint Maur, dans un Sermon qu'il fit le jour de la Feste de tous les Saints de l'Ordre de Saint Benoist. Le sujet de son premier point estoit que les Saints Benedictins avoient imité J. C. joignant l'humilité à la grandeur pour entrer dans le Ciel. Après avoir rap-

280. **MERCURE**

porté l'exemple de plusieurs grandes Princesses comme Cunegonde, Hermingrade, & Mathilde, qui s'étoient dépoüillées de toute la pompe seculiere qui les environnoit pour se couvrir d'un voile comme d'un bouclier, qui les deffendist contre les attaques que le Demon pouvoit donner à leur innocence, il dit enfin, s'adressant aux Religieuses devant lesquelles il parloit : *Vous avez aussi, Mesdames, remarqué cet ingenieux artifice dans ceble qui vient de vous quitter, parce qu'une mort dure & amere pour vous, mais efficiente pour elle, vous l'a ravie. Sortie d'une illustre famille, elle oubliâ dès sa naissance ce qu'elle estoit selon le monde, pour penser à, ce qu'elle devoit estre pour plaire uniquement à Dieu. L'essay qu'elle fit de sa liberté n'a servi,*

fut un sacrifice volontaire d'elle-même, & les démarches qu'elle fit dans la voye de Dieu la conduisirent dans la solitude pour s'entretenir avec luy, cœur à cœur. Posée de sa main sur le chandelier pour éclairer cette illustre Maison, elle n'a fait éclater sa lumiere qu'autant qu'il falloit pour vous édifier. Elevée sur vos têtes, elle ne vous a jamais fait sentir le poids de son autorité, mais la douceur, la prudence & l'égalité de son gouvernement. Bien loin d'affecter cet air dominant dont parle l'Apôtre, elle s'étudia seulement à se rendre la forme de celles que la Providence luy avoit confiées pour les conduire au Ciel. Attentive à en méditer les voyes, & fidelle à les suivre, elle a répandu jusqu'au dehors la bonne odeur de Jesus-Christ.

282 MERCURE

Chargée de merites plus que d'années elle a esté surprise de la mort, sans que la mort l'ait pu surprendre venant, toujours sa lampe allumée pour aller devant du divin Epoux: aussi l'avez-vous vuë mourir dans le doux baiser du Seigneur, qui avoit esté l'unique objet de son amour. Puis s'adressant à Madame d'Estillac qui estoit presente, C'est pour la faire revivre, dit-il; parmi vous que le Roy aussi éclairé pour connoistre le merite, que juste pour le recompenser, viens, Madame, de vous nommer Abbessse de cette illustre Maison. Le plaisir que vous avez pris à copier les vertus de nostre pieuse Deffunte, vous a attiré le soin de les faire pratiquer aux autres. Vous avez mérité par vostre regularité l'estime de tout le monde; aussi en avez-vous eü tous les suffra-

ges, & on a de la joye de vous voir remplir cette place, parce que cette Maison en changeant d'Abbesse n'a changera pas de conduite. Vous y attirerez, Madame, des Vierges apres vous, qui apprendront à votre exemple à joindre l'humilité à la grandeur.

Messire Alexandre de Raynier, Seigneur de Boisseleau, Chevalier de Saint Louis, Maréchal des Camps & Armées du Roy, Gouverneur de Charletoy, cy-devant Capitaine aux Gardes, estoit mort en la Terre de Boisseleau, dès le huitième de ce même mois d'Octobre. Il avoit épousé Françoise Choart, Sœur de M^r Choart Curé de Saint Germain le Vieil, & de M^r Choart Surintendant de l'œuvre Madame la Dauphine, sous-enfant de Gabriel Choart des Brosses, Sei-

Novembre 1698.

A a

284 MERCURE

gneur de Magny , Saint-Loup , & autres lieux , & de Dame Philippes de Fenis , & Petits - enfans de Nicolas Choart , Correcteur des Comptes , & de N. Miron. M^r de Boisseleau laisse plusieurs Filles. Il estoit Fils de M^r de Raynier de Boisseleau , Capitaine aux Gardes , puis Gouverneur de la Mothe en Lorraine , & de Marguerite de Longueval , & Petitfils de M^r de Raynier de Boisseleau , aussi Capitaine aux Gardes , puis Gouverneur de Royan , & de N. Molitart.

Messire Jean-Baptiste de Bernard , Seigneur de Forax , Pantou , & autres lieux , mourut sur la fin du même mois. Il avoit épousé Dame François de Linthealer , qui est morte au commencement de ce mois , sans enfans. Ils vivoient dans une grande pieté , & faisoient des aumô-

GALANT. . 285

nes considerables aux Pauvres. Ils estoient de la famille des Fondateurs de la Maison & College de Bossy à Paris. Mr de Forax estoit d'une ancienne Famille, Fils de Guillaume de Bernard, Seigneur de Forax, & d'Anne le Beau, Fille de René le Beau, Seigneur de Sanzelles, Maître des Requelles, & de Catherine de Montholon. Cette Anne le Beau, avoit épousé en premieres Noces Jacques Baillet, Seigneur de Vaugrenant, dont est venu Claude Baillet deffunt, Seigneur de Vaugrenant, Chevalier de l'Ordre du Roy, & Resident en la premiere Chambre des Requestes du Parlement. Madame de Forax estoit Soeur aînée de Catherine-Claude de Linthlaer, Veuve de Jacques Pianton, Conseiller Secretaire du Roy, &c.

A a ij

286 **MERCURE**

Greffier de son Conseil.

On a eu nouvelles de Mâton, que Mr Baudron, Seigneur de Senecé, y estoit mort le 30. Octobre, âgé de quatre-vingt-huit ans, après avoir exercé pendant quarante années la Charge de Lieutenant General au Presidial de cette Ville. Les Livres qu'il a donnez au Public sont des témoignages assurez de son mérite & de sa capacité. Il estoit profond dans toutes sortes de Sciences, sur tout dans la Jurisprudence, & avoit beaucoup de talent pour la Poësie Latine & Françoise. Il estoit Pere de Mr de Senecé, premier Valet de Chambre de la feuë Reine, dont les Ouvrages Poëtiques font tant de plaisir aux personnes qui ont véritablement du goust pour les Vers, & qui demandent du genie & de l'invention.

dans les nouveutez qu'on leur expose.

Voicy les noms de quelques autres personnes distinguées, mortes pendant ce mois-cy.

- Messire Antoine le Bigot, Seigneur de Gastines, la Salle, la Coudraye-Micoüard, & autres lieux, Conseiller honoraire en la Cour des Aides, d'une famille d'Epée, qui depuis plus de deux cens ans s'est mise dans la Robe. Il estoit Fils d'un Maistre des Comptes, & avoit épousé Barbe de la Forterie au Maine, dont il a eu entr'autres enfans, Messire Antoine-René le Bigot Seigneur de Gastines, Conseiller en la troisiéme Chambre des Enquestes. Il a un Frere Commissaire General de la Marine à Saint Malo. Il en avoit plusieurs

288 MERCURE

autres, Officiers dans le Regiment des Gardes Françoises, & Chevaliers de Malthe.

- Dame Louile Gabrielle de la Baume le Blanc, Epouse de Messire Cesar. Auguste de Choiseul du Plessis Praslin, Duc & Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, & Lieutenant General des Armées de Sa Majesté. Elle estoit sœur de M^r le Marquis de la Valiere, qui épousa au mois de Juin dernier Mademoiselle de Noailles, tous deux enfans de Jean-François de la Baume le Blanc. Marquis de la Valiere, Baron de la Maison forte, Gouverneur du Bourbonnois, Frere de Madame la Duchesse de la Valiere, à present Religieuse Carmelite, & de Gabrielle le Glé, Dame du Palais de la Reine. M^r

le Duc de Choiseul est Fils de Cesar de Choiseul, Duc, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, & Gouverneur de Monsieur, dont je vous ay parlé dans ma Lettre du mois passé, au sujet de la mort de Madame la Comtesse de Montleans, où au commencement de l'article, l'on a mis le mot de *Pere* par mégarde, au lieu de celuy de *Frere*.

Dame Louise de Ficubet, Epouse de Mre Jean de Longueuil, Marquis de Maisons, President à Mortier en la Cour de Parlement, & Chancelier de la feuë Reine de Sa Majesté. Elle estoit Soeur d'Anne de Ficubet, Seigneur de Launac, Maître des Requestes honoraire, Pere de Paul de Ficubet, Seigneur de Reveil-

290 **MERCURE**

lon, Maître des Requestes. Elle estoit encore Soeur de défunt Gaspard de Fieubet, Conseiller d'Etat & Chancelier de la feuë Reine, qui s'étoit retiré aux Camaldules; de M^r de Fieubet, Premier President au Parlement de Toulouse; d'Elisabeth de Fiebet, Epouse de messire Nicolas Nicolai, Seigneur de Goussainville, Premier President en la Chambre des comptes, Pere & Mere de Jean-Aimar Nicolai, Seigneur de Goussainville, aujourd'huy Premier President en la même Chambre, & de Claude de Fieubet, Epouse de Nicolas Jeannin de Castille, Conseiller d'Etat, & Tresorier de l'Epargne, tous enfans de défunt Gaspard de Fieubet, Conseiller d'Etat, & de Dame Claude Ardier. Elle laisse pour enfans Claude de Longueil,
de

de Maisons, Seigneur de Poissy, Conseiller en la Quatrième Chambre des Enquestes, & President à Mortier au Parlement en survivance de Mr son Pere; Madame de Longueil de Maisons, Abbessé des Dames Religieuses de Sainte Perrine de la Vilette, près Paris, & d'autres Filles Religieuses. Elle estoit encore Mere de défunt Jean-René de Longueil-de-Maisons, Seigneur de Poissy, mort Conseiller au Parlement en la seconde Chambre des Requestes, en l'année 1689. Elle estoit de la Famille des Fondateurs de la Maison & College de Boissy, à Paris.

Messire Pierre Thomas, Seigneur du Fosse, & autres lieux Il estoit Fils d'un Maître des Comptes de Rouen & continuoit la Version de la Bible en François, que feu Mr de Sacy

Novembre 1698.

B b

292 MERCURE

avoit commencé à nous donner, avec de Sçavantes Notes, en plusieurs Volumes in octavo. Il nous a donné plusieurs Vies des Saints, & quelques ouvrages pieux, qu'il a mis sous d'autres noms que le sien, par humilité.

Messire Philippes Dufour, President & Tresorier General de France au Bureau des Finances, Grand-Voyer en la Generalité de Paris. Il estoit Fils de François Dufour, Secretaire du Roy, & de Suzanne Roüillé, & il a eu pour son Ayeul Jerolme Dufour mort en 1603. sous Doyen de la Grand'Chambre du Parlement de Paris. Son Fils Michel Dufour eut sa Charge, qu'il exerça jusqu'à son decés, arrivé en 1629. & il fut Pere de Jerolme Dufour, qui eut aussi la même Charge, & qui

après l'avoir exercée quelque temps
se retira chez les Peres de la Doctri-
ne Chrestienne, où il est mort. Ce-
luy qui vient de mourir estoit
Neveu de Messire Claude Dufour,
Aumosnier servant du Roy Louis
XII. & Frere de Messire François
Dufour, aussi Aumosnier servant du
feu Roy, & du Roy presentement
regnant.

J'oubliais à vous dire que la Re-
publique des Lettres a fait une veri-
table perte, en la personne d'Estien-
ne Algay de Martignac, mort âgé
de soixante-&-dix-ans. Il nous a don-
né plusieurs Traductions de Poetes en
François, & entre autres celles d'Ho-
race, de Virgile, de Juvenal, de Pers
& d'Ovide. Il avoit commencé la Tra-
duction de la Bible, & nous avoit
donné encore une Traduction de l'I-

294 MERCURE

imitation de Jesus. Son dernier Ouvrage est la Vie des Archevesques & des derniers Evêques de Paris, imprimée *in quarto* au commencement de cette année.

L'ouverture des Audiences du Parlement se fit le Lundy 17. de ce mois dans la grande Chambre. Elle commença par un discours que fit M^r Portail, Avocat General, qui prit pour sujet, la bienséance que les Avocats doivent avoir dans l'exercice de leur profession. Il le traita avec beaucoup d'éloquence, faisant admirer la beauté de ses expressions, la richesse de ses pensées, & la grace de sa prononciation. Il fit voir aux Avocats l'importance de leurs emplois, leur indépendance & les avantages qui s'y rencontrent. Il entra dans l'examen de toutes les

17 2 1

parties nécessaires pour parvenir à la perfection de leur estat , & fit une peinture des vices & des défauts qu'ils devoient éviter. Il s'entendit sur beaucoup de choses , qui furent la disposition du Cœur , l'application à l'estude & à l'éloquence , les endroits où il falloit se servir du sublime , & ceux où l'on devoit être concis, le respect que l'on devoit avoir pour les Juges , la moderation envers ceux par qui l'on estoit employé , la pureté du Discours , & l'amour pour la verité & la Justice. Il réunit toutes ces qualitez si nécessaires pour la bienveillance , & les plaça ingenieusement dans l'Eloge qu'il fit du Roy , où il fit voir que les actions de ce Grand Prince dans le cours glorieux de son Regne , estoient accompagnées de bienveillance.

296 **MERCURE**

ce, qui estoit l'effet de la sagesse & de la pieté. Il fit aussi l'Eloge de M^r le premier President, & de M^r le President de la Moignon, & finit par une exhortation aux Procureurs de s'appliquer à parvenir à cette bienséance si nécessaire à l'homme dans l'exercice de toutes les professions, dans lesquelles on trouvoit de l'utile sans bienséance, au lieu que dans la bienséance on y pouvoit trouver de l'utile.

Le discours que M^r le premier President fit ensuite ne fut pas moins admiré que le premier. Il roula pareillement sur la bienséance si nécessaire aux Avocats. Il la compara aux Pierres precieuses que l'on tire brutes du sein de la Terre ou de la Mer, & qui n'ont d'éclat que lors qu'elles ont esté polies par

la main d'un habile ouvrier, en faisant voir que les anciens s'estoient contentez d'exciter les hommes à la bienveillance, mais qu'ayant negligé d'en tracer les routes & de donner les moyens de l'acquérir, ils en devoient avoir l'obligation à M^r. Porraïl, dont il fit l'Eloge, ainsi que celuy des deux autres Avocats Generaux, de leur en avoir enseigné les principes, par leurs exemples & par leurs discours. Il est impossible de retenir tout ce que ce grand Magistrat dit sur ce sujet, avec une Eloquence qui luy est particuliere, que tout le monde admire, & à laquelle on ne peut atteindre.

Le Mercredy suivant on fit la Mercuriale en la maniere ordinaire. On la fait deux fois chaque année, l'une, le premier Mercredy

B b iij

300 MERCURE

d'après l'ouverture des Audiences, & l'autre le Mercredy d'après la Quasimodo, & comme dans cette action où Messieurs du Parlement se trouvent tous, tant de la grand, Chambre, Fournelle; que des Enquestes & Requestes du Palais, & que Mrs les premiers Presidens avec l'un de Mrs les Avocats Generaux ou Procureur Genetal, y font une Censure des abus qui peuvent se trouver parmy ces Messieurs; cette Assemblée & les discours qui se prononcent, ces deux jours de Mercredy sont appellez Mercuriales, & ont donné lieu à ce terme qui s'est introduit, & qui marque que faire une Mercuriale n'est autre chose que faire un discours pour reprendre & corriger.

La Mercuriale commença par

une Exhortation que Mr le Premier President fit à Mrs les Avocats & Procureur Generaux de continuer de remplir , comme ils avoient si bien commencé , les fonctions de leur ministere avec le zele & l'application qu'ils avoient toujours eüe pour la Justice. Il fit voir l'importance & la grandeur de leurs fonctions par la comparaison qu'il fit de leur dignité avec celle des Censeurs du Peuple Romain , & finit en les assurant que la Cour seroit toujours en estat de les écouter dans tout ce qui concerneroit le service du Roy & le bien de ses Sujets.

Mr l'Avocat General Dagueffeur ayant ensuite pris la parole , fit un discours des plus éloquens , & qui luy attira l'admiration generale. Son

302 MERCURE

ſujet fut l'amour qu'on devoit avoir pour la profeſſion qu'on embraſſoit, & ſur tout pour celle du Magiſtrat. Il marqua l'importance & la grandeur de la dignité, la juſte neceſſité qu'il y avoit de conſulter ſon coeur, & ſi l'on avoit les diſpoſitions neceſſaires, l'application que le Magiſtrat devoit avoir à l'étude des Loix, à la pureté des Mœurs, à la recherche de la vérité & à la modéſtie; juſque dans les habits. Il s'éleva contre les abus & les deſordres qui en alteroient la dignité, & fit des peintures vives des jeunes gens que l'on tiroit des Colléges où ils n'avoient rien appris pour les placer ſur le Trône de la Juſtice, où ils entroient ſans les diſpoſitions & les qualitez neceſſaires pour bien remplir un employ ſi conſidérable. Il entra dans le détail de tous ces

desordrs & de tous ces abus, blâmant l'indécence des habits de ceux qu'on voyoit passer des Fleurs-de-lis dans les spectacles publics, qui obligeoient souvent ceux qui devoient avoir du respect pour leur dignité, de les regarder avec mépris. Il parla ensuite contre l'ambition demesurée d'une autre sorte de Magistrats qui n'estoient jamais contens de leur estat, & qui ne cherchoient qu'à s'élever dans des dignitez plus éminentes, après quoy il fit le portrait d'un véritable Magistrat, qui content de sa profession en remplissoit tous les devoirs avec une tranquillité d'ame & une application continuelle à rendre la Justice. Il loua ceux qui ne se sentant plus assés de forces & de vigueur, faisoient de glorieuses retraites, où ils estoient regardez avec admiration

304 MERCURE

de ceux qui leur succedoient, & finit par un bel Eloge de M^r le Premier President qui réunissoit en sa personne & dans toutes les actions, les rares & sublimes qualitez d'un grand & sçavant Magistrat.

Si ce discours de M^r Daguesseau fut universellement admiré de ceux qui eurent le plaisir de l'entendre, celuy que fit ensuite M^r le Premier President ne le fut pas moins. Il parla sur le même sujet, avec une élévation & une éloquence des plus vives. Chacun admira la force & la pureté de son discours, & demeura persuadé, tant son raisonnement eut de poids, de la nécessité où l'on devoit estre de suivre les exemples & les Maximes qu'il proposa pour acquérir la perfection nécessaire au Magistrat dans tout ce qui dépend de ses fonctions.

Le Roy a donné à M^r le Baron de Breteuil l'agrément de la Charge d'Introducteur des Ambassadeurs, qui vacquoit par la mort de M^r de Bonnetuil. Il y avoit plusieurs Prétendants, mais comme ce Baron ayant voulu en traiter avant le décès du défunt, S. M. a cru luy devoir donner la preference. Comme il a demeuré en plusieurs Cours d'Italie, en qualité d'Envoyé Extraordinaire de France, qu'il a beaucoup d'esprit, & qu'il sçait le monde, il y a tout lieu de croire qu'il s'acquittera parfaitement bien de la Charge dont il vient d'estre pourvû.

L'Enigme du mois passé a embarrassé beaucoup de gens, & a fait le divertissement d'une auguste Compagnie, qui en a trouvé le mot, ce

306 MERCURE

qu'ont fait peu de personnes. Cette Bille née d'une Mere maſle, eſtoit Eve, venue d'une des coſtes d'Adam. Ceux qui l'ont expliquée dans ſon vray ſens, ſont M^r de Brillancourt; Mademoiſelle Javotte Ogier, du coin de la rue de Richelieu; le Solitaire Hilarion d'Abbeville; le beau Chevalier de la rue Charlot, & la Vertueuſe de devant le petit Saint Antoine.

Voicy une Enigme nouvelle dont l'explication paroitra ſans doute plus aiſée à vos Amis.

ENIGME.

JE perſecute les Mortels,
Et dans les Champs comme à
la Ville.

311. *Je fais pleurer maïnse Famil-*

*endant par tout sur
/s.*

nouvelle que je joins
bon Maistre.

OUVEAU.

*lus chez Colas, pour
n famille,
pour tout mets nous
qu'un gigot,
tirer tout ce que dis*

*Je...
t d'y choquer & sa
& sa fille.*

306 MERCURE

qu'ont fait ces deux ~~...~~ cette

306
M
E
R
C
U
R
E
&
S.

P
P

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

Ville

Je fais pleurer maigre Famille,

*In me met cependant par tout sur
les Autels.*

La Chanson nouvelle que je joins
icy est d'un fort bon Maistre.

AIR NOUVEAU.

*N' Allons plus chez Colas, pour
manger en famille,*

*Où souvent pour tout mets nous
n'avons qu'un gigot,*

*Il y faut admirer tout ce que dit
Janot*

*Et l'on craint d'y choquer & sa
femme & sa fille.*

308 MERCURE

*Il est prévenu pour son vin,
Qui ne vaut pas le vin de Brie;
Et par un surcroist de chagrin
Toutes les fois qu'il boit, il veut
qu'on se récrie.*

Il est arrivé à Brest un Ambassadeur du Roy de Maroc. M^r de Saint Olon, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy, a esté nommé par Sa Majesté pour l'accompagner.

J'ay beaucoup de choses à vous dire sur cet article, que je reserve pour le mois prochain, avec plusieurs autres, tels que sont la mort de Madame la Chanceliere le Tellier, celle de Madame la Duchesse de Lenti, trois grands Baptêmes faits à la Cour, & les avantages que la Flote Venitienne

a remportez sur celle des Turcs. Tous ces grands Articles demandent quelque détail. Je suis, Madame, &c.

A Paris, ce 30. Novembre 1698.



T A B L E.

P Relude.

Eglogue sur la Paix. 8.

Lettre du Pere Verzan, Supérieur General des Missions de Syrie, datée du grand Caire

18.

Autres Lettres du mesme, lieu du
Novembre 1698, Cc

TABLE.

<i>Pere Marie Naki, Jেসuite Missionnaire.</i>	37.
<i>Copie d'une Lettre pour le Roy d'Ethiopie.</i>	45.
<i>Lettre du Pere Charles-Xavier de Brevedent, Missionnaire Jেসuite.</i>	51.
<i>Particularitez touchant l'Ethio- pie.</i>	56.
<i>Autres remarques touchant l'E- thiopie.</i>	63.
<i>Rupture.</i>	85.
<i>Travaux pour la seureté des Fron- tieres.</i>	93.
<i>Arrest affiché à Strasbourg en fa- veur des Habicans d'Alsace.</i>	104.

T A B L E.

Discours prononcé à Thon-duse.	111.
<i>Mariage,</i>	115.
Discours prononcé en presence d'une Assemblée de Nou- veaux Convertis	126.
Benefices donnez par le Roy.	155.
Fonds Baptemaux, auxquels le Pape fait travailler.	163.
Hopital General d'une nouvelle methode estably à Dole en Franche-Comté.	165.
Vers pour une Dame qui vouloit que son Amant sceust faire les Vers.	162.
Present fait par le Roy à l'Eglise Cathedrale de Strasbourg.	177.

T A B L E.

Thèse dédiée à Mr le Comte de Thoulouse.	178
Ce qui s'est passé à l'ouverture du Parlement & de la Cour des Aides, le lendemain de la Saint Martin avec les Harangues qui y ont esté prononcées.	233
Mariage de M le Comte de Cely.	272
Mariage.	278
Ouverture des Audiencés du Par- lement.	294
Article des Enigmes.	305
Livres nouveaux.	184.
Relation du mariage de Madame la Duchesse de Lorraine, & tout ce qui s'est passé en Lorrain-	

T A B L E.

ne depuis cette Ceremonie. 193.

Morts. 293.

Enigme. 306.

Articles reserves. 308.

Fin de la Table.

T A B L E.

<i>Thèse dédiée à Mr le Comte de Thoulouse.</i>	178
<i>Ce qui s'est passé à l'ouverture du Parlement & de la Cour des Aides, le lendemain de la Saint Martin avec les Harangues qui y ont esté prononcées.</i>	233
<i>Mariage de M le Comte de Cely.</i>	272
<i>Mariage.</i>	278
<i>Ouverture des Audiencés du Par- lement.</i>	294
<i>Article des Enigmes.</i>	305
<i>Livres nouveaux.</i>	184.
<i>Relation du mariage de Madame la Duchesse de Lorraine, & tout ce qui s'est passé en Lorrain-</i>	

T A B L E.

<i>ne depuis cette Ceremonie.</i>	193.
<i>Morts.</i>	293.
<i>Enigme.</i>	306.
<i>Articles réservés.</i>	308.

Fin de la Table.

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par ,
Allez, allez, belle Princesse, doit
regarder la page 114.

La Chanson qui commen-
ce par , *N'allons plus chez Co-*
las, doit regarder la page 324.



